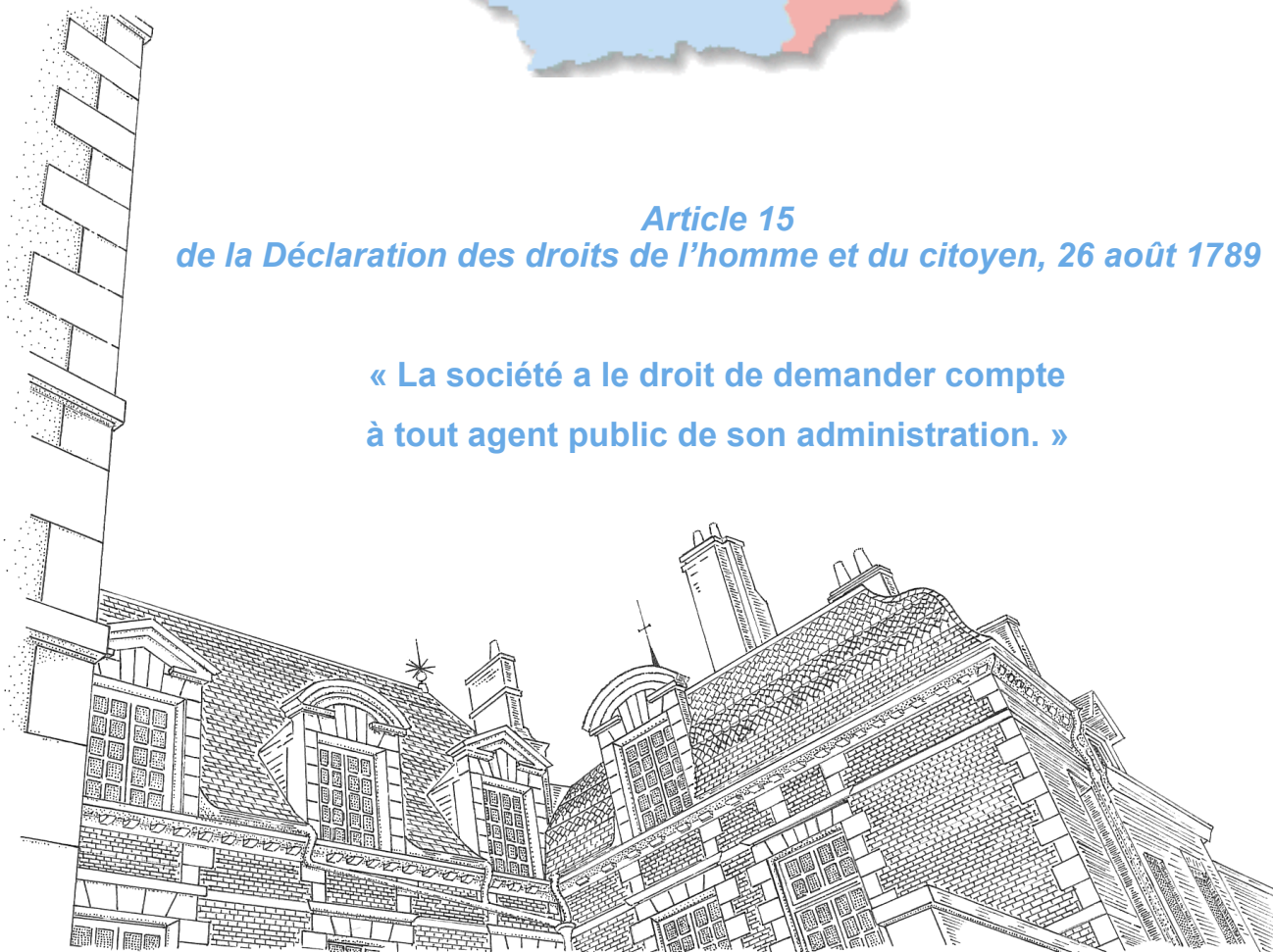




RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

*Article 15
de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 26 août 1789*

« La société a le droit de demander compte
à tout agent public de son administration. »



MOT DE LA PRESIDENTE



En 2020, la chambre régionale des comptes Centre-Val de Loire a exercé les trois missions qui lui sont dévolues de par la loi : juger les comptes des comptables publics, examiner la gestion des ordonnateurs et apporter aux représentants de l'Etat son concours dans le contrôle des actes budgétaires des organismes relevant de sa compétence. Dans le même temps, elle s'est efforcée de participer, par ses contrôles, à la réalisation d'enquêtes associant la Cour et le réseau des chambres régionales des comptes sur des politiques publiques auxquelles contribuent ces organismes et d'assurer une présence territoriale sur l'ensemble de la région.

Cette continuité de l'activité de la juridiction a été assurée en dépit des contraintes liées à la crise sanitaire et aux mesures de confinement et je remercie tous les personnels d'y avoir participé dans des conditions rendues plus difficiles malgré les outils à disposition (ordinateurs portables, accès aux applications et données internes, visioconférences).

Je mesure également pleinement les incidences de l'état d'urgence sanitaire sur le fonctionnement des collectivités territoriales et plus encore des hôpitaux et établissements sociaux et médico-sociaux. En cette période éprouvante, la priorité des services publics s'est tout naturellement tournée vers le soutien à la population.

C'est la raison pour laquelle, même si les contrôles en cours n'ont pas été suspendus, leurs modalités pratiques ont été assouplies, en application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire.

Je remercie les ordonnateurs et les comptables pour leur compréhension et leur coopération.

Près de 215 ans après la création de la Cour des comptes, 40 ans après celle des chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC), les juridictions financières se trouvent à un moment charnière de leur histoire. Au-delà de leurs missions habituelles, la crise sanitaire et ses conséquences placent la Cour et les CRTC face aux défis de la soutenabilité de la dette publique, de la qualité de la dépense publique et de la confiance des Françaises et des Français. C'est le sens de la démarche JF 2025 initiée par le Premier président pour permettre à l'ensemble des juridictions financières de répondre à ces nouveaux défis.

Au moment de quitter la chambre pour profiter de ma retraite, je ne doute pas que la chambre Centre Val de Loire participe pleinement à cette démarche et souhaite à tous une année 2021 fructueuse dans leurs projets personnels et professionnels mais également plus sereine que 2020.

C. Renondin

Catherine RENONDIN

*Conseillère maître à la Cour des comptes
Présidente de la chambre régionale Centre-Val de Loire*

Page de couverture

Illustration réalisée, par un magistrat de la chambre, à l'encre métallo-gallique utilisée pour le dessin de précision du XVII^{ème} siècle

SOMMAIRE

■	FAITS MARQUANTS	1
■	FINANCES PUBLIQUES RÉGIONALES	3
■	MISSIONS ET PRODUCTION	
	Jugement des comptes	5
	Contrôle des comptes et de la gestion.....	7
	Participation aux enquêtes nationales :	
	Chauffage urbain	8
	Protection de l'enfance et mineurs non accompagnés.....	9
	Contrôle des actes budgétaires.....	11
	Production par département	12
■	MINISTÈRE PUBLIC	13
■	UNE CHAMBRE DIVERSIFIÉE ET DYNAMIQUE	15
	L'acquisition de nouvelles compétences	16
	Un projet de chambre inscrit dans la démarche JF 2025	17
	La déontologie : une préoccupation commune des juridictions financières françaises dans le cadre européen.....	19
■	CRISE SANITAIRE	
	Confinement : retour d'expériences.....	21
	Déconfinement : nouvelle organisation dans le respect des règles sanitaires.....	23
■	COMMUNICATION ET RETOMBÉES MÉDIATIQUES	25
■	VIE DE LA CHAMBRE	
	Ressources humaines au 31 décembre 2020.....	27
	Zoom sur le métier de vérificateur.....	28
	Un nouveau magistrat et deux nouvelles vérificatrices	29
	Formation continue.....	30
	Dépenses.....	31
	Le règlement général sur la protection des données (RGPD).....	33

■ FAITS MARQUANTS

19 FÉVRIER

Installation de Julien Mejane, premier conseiller

NOMINATION ■ Un nouveau magistrat à la Chambre régionale des comptes

Julien Mejane a été installé dans ses nouvelles fonctions de premier conseiller à la Chambre régionale des comptes Centre-Val de Loire. Cet ingénieur diplômé de l'École Centrale Paris, titulaire d'une maîtrise de droit privé, a effectué la première partie de sa carrière dans le secteur privé, notamment en créant une société d'édition de logiciels qu'il a dirigée pendant dix ans. En 2012, il réussit le concours de l'ENA et rejoint à sa sortie, en 2015, le ministère des solidarités et de la santé à l'inspection générale des affaires sociales.



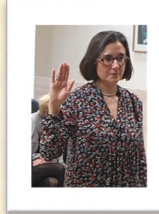
EFFECTIF. Julien Mejane est l'un des seize magistrats de la Chambre.

Julien Mejane, intègre la deuxième section, qui s'occupe plus particulièrement des établissements présents dans le Cher, l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher.

L'effectif de la Chambre régionale des comptes du Centre-Val de Loire est désormais de quarante sept fonctionnaires, dont seize magistrats et un procureur financier, chargés de veiller aux dépenses d'argent public réalisées par les collectivités et les organismes publics.

République du Centre—21/02/2020

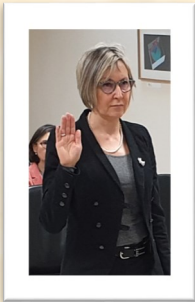
Prestation de serment de Sandra Schmitt, vérificatrice



Attachée principale territoriale, responsable des moyens généraux au Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret, Sandra SCHMITT est détachée dans le corps des attachés d'administration de l'État et affectée auprès de la chambre régionale des comptes Centre-Val de Loire, en qualité de vérificatrice, depuis le 30 décembre 2019.

04 MARS

Prestation de serment d'Isabelle Martin-Vallet, greffière



Attachée principale territoriale, responsable du pôle « affaires juridiques / marchés publics » à la mairie de Saint Jean de la Ruelle, Isabelle Martin-Vallet a été détachée dans le corps des attachés d'administration de l'État et affectée auprès de la chambre régionale des comptes Centre-Val de Loire, en qualité de vérificatrice, le 1^{er} avril 2014. Le 11 avril 2019, elle a été intégrée aux juridictions financières. Par arrêté de la présidente de la chambre régionale des comptes Centre-Val de Loire du 27 janvier 2020, Mme Isabelle MARTIN-VALLET, vérificatrice, est chargée des fonctions de greffière à compter du 1er mars 2020 .

16 MARS Confinement total

30 OCTOBRE Confinement partiel

LE TÉLÉ-TRAVAIL ... COMME UN LUNDI!

LES ENFANTS! VOUS POUVEZ PAS DIRE À VOTRE MÈRE DE SE DÉPÊCHER? J'AI UNE VISIO-CONFÉRENCE DANS 10 MIN! PURÉE D'ÉTOUVEILLAGES!



11 MAI

Déconfinement

RETOUR AU BUREAU

JE ME SUIS TROMPÉ DE MOT DE PASSE!

NON... VOUS VOUS ÊTES TROMPÉ D'ENTREPRISE!



■ FAITS MARQUANTS

12 JUIN

Nomination au grade de conseillère maître

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

PREMIER MINISTRE

Décret du 10 juin 2020 portant nomination
(Cour des comptes)

NOR : PRMX2014377D

Le Président de la République,
Sur le rapport du Premier ministre,
Vu la Constitution, notamment son article 13 ;
Vu le code des juridictions financières, notamment ses articles L. 122-2, L. 122-3 et L. 122-6 ;
Vu l'avis du Conseil supérieur de la Cour des comptes du 4 décembre 2019 ;
Vu la proposition du premier président de la Cour des comptes en vue des nominations de Mme Catherine RENONDIN,

Vu la lettre du 28 mai 2020 par laquelle la doyenne des présidents de chambre faisant fonction de première présidente de la Cour des comptes a donné un avis favorable à la nomination de Mme Mathilde LIGNOT-LELOUP ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

Art. 1^{er}. – Mme Catherine RENONDIN, conseillère référendaire à la Cour des comptes, est nommée conseillère maître à la Cour des comptes (hors tour), à compter du 12 juin 2020.



01 SEPTEMBRE

Lancement de JF 2025



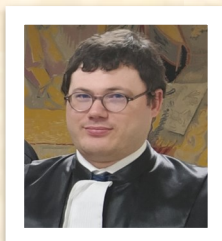
La Cour des comptes a lancé en juillet une grande consultation interne (auprès des personnels des JF) et externe (auprès du grand public). À la rentrée, six groupes de travail sont chargés de nourrir le plan stratégique « JF 2025 » à cinq ans qui vise à modifier le fonctionnement de l'institution.

Un comité de concertation coordonne les travaux des ateliers, examine les questions transversales et garantit le bon déroulement des consultations externes.

À la fin des travaux des groupes de travail, le comité réalisera une synthèse de leurs propositions et évaluera leur faisabilité, pour préparer le document stratégique.

01 NOVEMBRE

Intégration d'Olivier Cuny, Premier conseiller



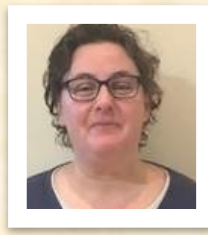
Détaché du conseil départemental de Côte d'Or depuis le 1^{er} septembre 2016, Olivier Cuny a été intégré dans le corps des magistrats de chambre régionale des comptes, en qualité de premier conseiller, à compter du 1^{er} novembre 2020.

01 DECEMBRE

Deux arrivées dans les services administratifs



Marlène Javornik, secrétaire du comité médical départemental, est venue renforcer l'équipe du secrétariat général.



Fabienne Dupont, greffière de chambre au tribunal administratif d'Orléans, est recrutée en tant qu'auxiliaire de greffe.

■ FINANCES PUBLIQUES RÉGIONALES

Le huitième rapport sur les finances publiques de la Cour des comptes dresse un bilan de la situation financière et de la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour 2019.

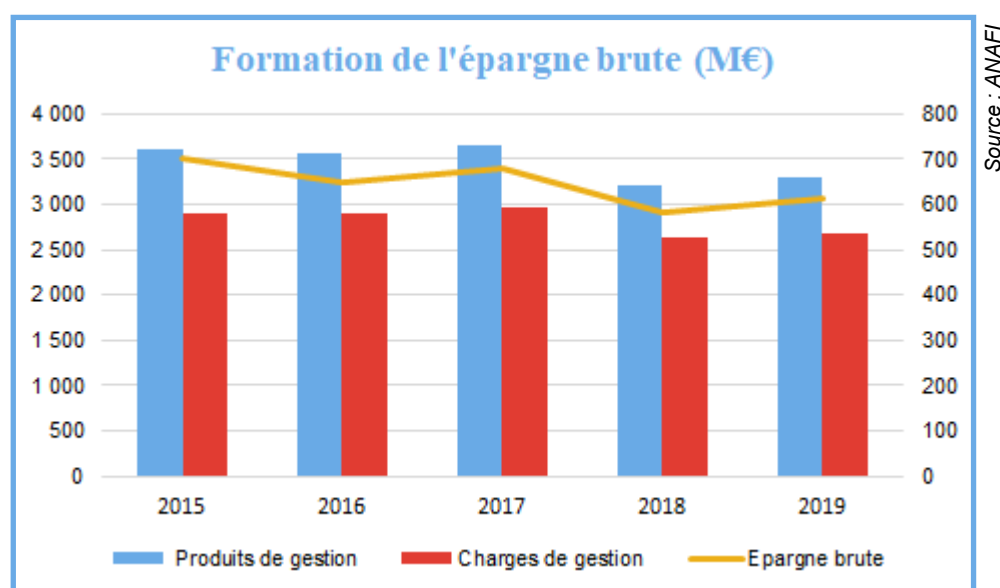
Dans le premier fascicule de ce rapport publié en juin 2020, il apparaît que les collectivités territoriales ont dégagé 250 Md€ de dépenses réelles dont 186 Md€ de dépenses de fonctionnement et 64 Md€ de dépenses d'investissement. Leur épargne brute a progressé de 8,8 % après 5,9 % en 2018. Cette amélioration résulte du dynamisme de leurs recettes fiscales, de la légère progression des transferts de l'État et d'une relative maîtrise de leurs dépenses dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques pour la période 2018-2022.

Dans ce contexte globalement favorable, de grandes disparités subsistent cependant entre collectivités et la crise liée à l'épidémie de coronavirus devrait les affecter diversement selon la nature de leurs dépenses et de leurs recettes, les départements apparaissant plus particulièrement exposés à un retournement de conjoncture économique.

C'est en décembre 2020 que les impacts immédiats de la crise sanitaire ont été analysés dans le second fascicule du rapport. La trajectoire financière devrait se dégrader du fait de l'impact direct de cette crise, de la réponse apportée par les collectivités aux côtés de l'État et des conséquences économiques et sociales de l'épidémie de covid-19. La hausse des dépenses d'intervention, les pertes de recettes assises sur l'activité économique, la baisse de recettes tarifaires et les surcoûts liés au maintien de l'activité des services devraient altérer, à des degrés divers, leur situation financière en 2020 et entraîner un accroissement de la diversité de leurs situations.

Le bloc communal en région Centre-Val de Loire : des produits de gestion plus dynamiques que les charges

En Centre-Val de Loire, on observe une dynamique des produits et des charges de gestion plus importante qu'au niveau national, entraînant une épargne brute plus soutenue (2,3 %) qu'au niveau national (1,5 %).



En 2019, les dépenses d'investissement sont en forte hausse (12 %), comme au niveau national (12,5 %), tendance habituelle à ce stade du cycle électoral.

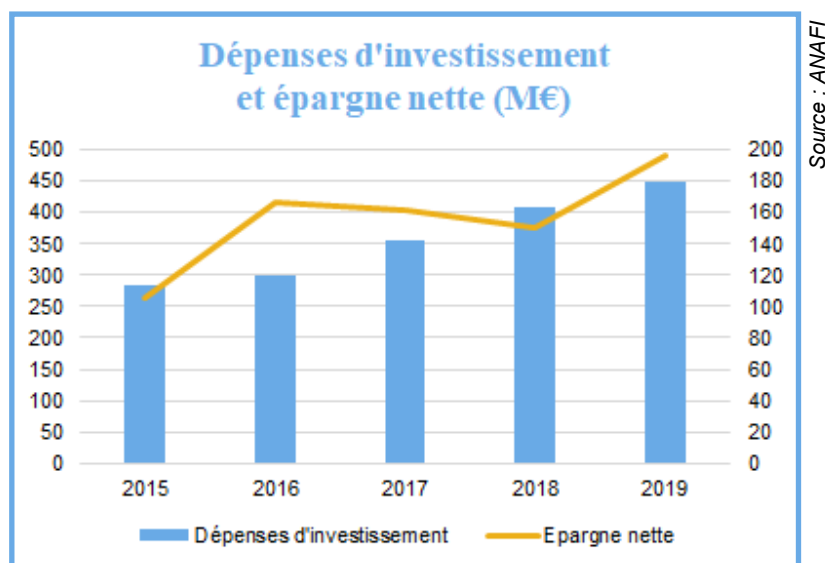
Les départements de la région Centre-Val de Loire : une santé financière favorable

Comme au niveau national, les départements de la région Centre-Val de Loire ont enregistré une nette augmentation de leurs produits (3,2 %), alors que les charges ont connu une progression plus limitée, autour de 1,1 %.

Les dépenses sociales des départements sont toujours en hausse (1,1 % en moyenne contre 2,5 % au niveau national) mais marquent un net ralentissement par rapport à 2018 (2,4 %).

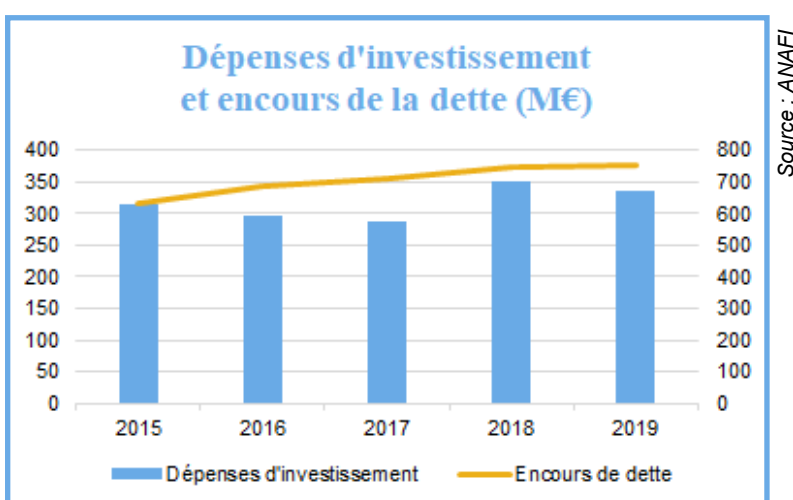
Les investissements des départements de la région ont continué de croître, enregistrant une progression de 9 %, en 2019, quand dans le même temps la progression nationale atteint plus 13,8 %, rattrapant sa reprise tardive de 2018 par rapport aux départements de la région.

Leur épargne nette connaît une forte progression (30 %) suivant la tendance nationale (24 %).



La région Centre-Val de Loire : une augmentation sensible de son épargne brute

En 2019, toutes les régions ont vu leurs recettes progresser car elles ont bénéficié d'une part supplémentaire de la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en raison du transfert de nouvelles compétences prévues par la loi NOTRe du 7 août 2015. Le Centre-Val de Loire, suivant cette tendance, a enregistré une hausse de ses recettes de gestion (6,4 %) provenant essentiellement du produit de la cotisation sur la CVAE (5,2 %) qui constitue plus de 90 % de ses recettes fiscales. Comme au niveau national, l'épargne brute régionale connaît une hausse significative (9,7 %).



Au niveau national, après une progression modérée en 2018 (1,6 %), les dépenses d'investissements se sont sensiblement accrues en 2019 (11,3 %) en cohérence avec les tendances observées pour les autres catégories de collectivités.

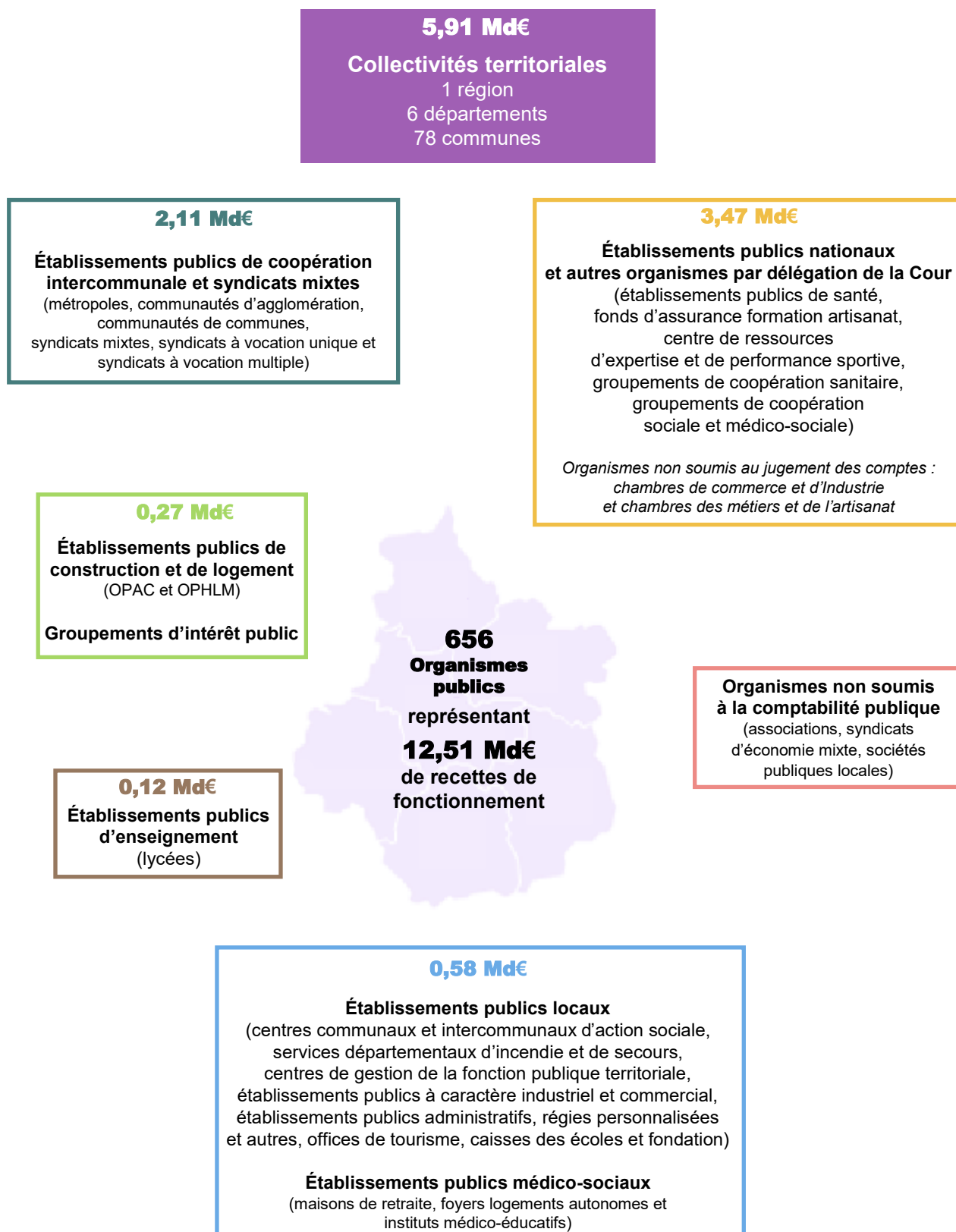
À l'inverse, après avoir connu une forte hausse en 2018 (23 %), celles de la région Centre-val connaissent un fléchissement en 2019 (4,8 %).

Même si l'encours de la dette a augmenté de 1 % en 2019, la capacité de désendettement de la région a diminué et s'établit à 3,1 années en 2019, soit un niveau inférieur à la valeur nationale.

■ MISSIONS

L'activité de la chambre régionale des comptes Centre-Val de Loire s'articule autour de trois missions principales : le **jugement des comptes**, le **contrôle des comptes et de la gestion** et le **contrôle des actes budgétaires**.

JUGEMENT DES COMPTES



CHIFFRES CLÉS



5
réquisitoires

20
ordonnances



8
jugements



9
débits
314 543 €



6
sommes
non rémissibles
1 729 €

La chambre régionale des comptes (CRC) juge, dans son ressort, les comptes produits par les comptables publics des collectivités territoriales et de leurs établissements publics (656 comptes en 2020).

Les comptes des communes et des établissements publics de coopération intercommunale dont la population n'excède pas un seuil ou un montant de recettes (*respectivement 5 000 habitants ou 3 M€ et 10 000 habitants ou 5 M€*), les associations syndicales, les établissements publics locaux d'enseignement (*recettes inférieures à 3 M€*), font l'objet d'un apurement administratif par le pôle national d'apurement administratif (PNA) de Rennes. Toutefois, la chambre régionale des comptes peut exercer son droit d'évocation et ainsi contrôler des comptes soumis à l'apurement.

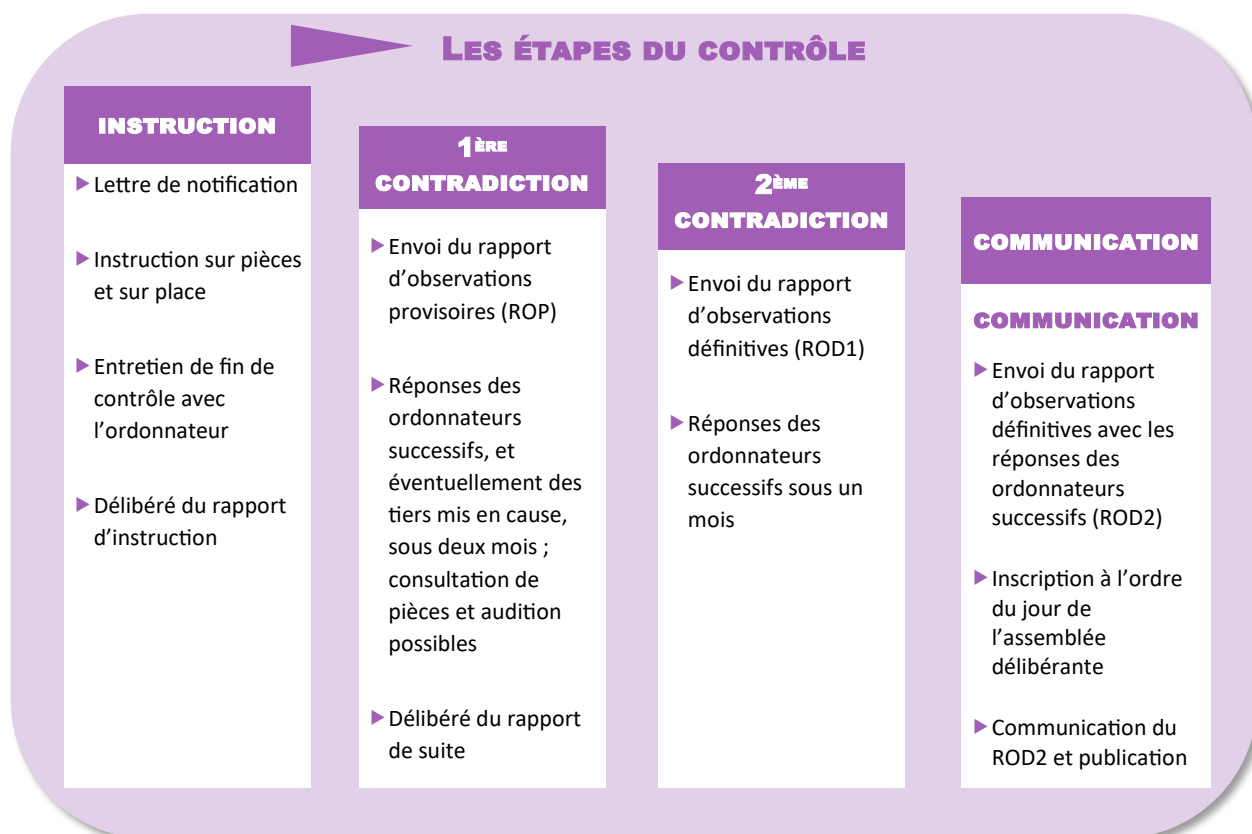
Le jugement des comptes porte notamment sur la tenue des comptes et le respect, par les comptables publics, des vérifications préalables aux paiements des dépenses et aux recouvrements des recettes telles que définies par les décrets sur la gestion budgétaire et comptable publique. Si la chambre ne constate pas de manquements, elle prononce une ordonnance qui leur accorde une décharge ainsi qu'un quitus s'ils ont quitté leurs fonctions.

À l'inverse, si une charge est relevée, le juge des comptes peut engager leur responsabilité personnelle et pécuniaire, sur la base d'un réquisitoire pris par le procureur financier. Depuis la loi du 28 décembre 2011, le régime de cette responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics a été modifié. Lorsque le manquement du comptable a entraîné un préjudice financier pour l'organisme concerné, le juge des comptes, comme précédemment, met en jeu sa responsabilité pour le montant de ce préjudice et prononce un débet. En l'absence de préjudice, le manquement aux diligences peut être sanctionné par le versement sur ses deniers propres d'une somme plafonnée et non rémissible. La procédure nouvelle confie au juge des comptes le pouvoir d'apprécier les circonstances de l'espèce.

En marge de cette procédure, la chambre peut aussi adresser au comptable public, par la voie du procureur financier, une communication administrative l'invitant à corriger des anomalies qui n'engagent pas sa responsabilité.

CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION

LES ÉTAPES DU CONTRÔLE



La chambre régionale des comptes examine la gestion des collectivités territoriales et organismes de sa compétence. Elle peut également vérifier la gestion de leurs satellites de droit privé (associations, sociétés publiques locales, sociétés d'économie mixte). Les contrôles engagés à l'initiative de la chambre sont inscrits à son programme annuel de vérification.

Selon l'article L. 211-3 du code des juridictions financières : « (...) l'examen de la gestion porte sur la régularité des actes de gestion, sur l'économie des moyens mis en œuvre et sur l'évaluation des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés par l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant. (...) ».

L'opportunité de ces objectifs ne peut pas faire l'objet d'observations. La chambre s'assure également du respect de la probité dans les gestions qu'elle examine.

L'élaboration des observations de la chambre régionale des comptes sur la gestion des organismes contrôlés est strictement encadrée par une procédure définie par la loi, qui vise à garantir l'impartialité des décisions prises ainsi que le droit des responsables locaux à exprimer leur point de vue.

Les constats résultant des instructions font l'objet de rapports d'observations provisoires délibérés par la collégialité puis soumis à la contradiction des organismes contrôlés. Au terme de cette contradiction qui se déroule en deux temps, les rapports d'observations définitives sont portés à la connaissance des assemblées délibérantes puis rendus publics. Les rapports sont alors mis en ligne sur le site internet des juridictions financières.

En outre, dans ses rapports d'observations définitives (ROD), la chambre formule des recommandations dont la mise en œuvre est mesurable.

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (codifié à l'article L. 243-9 du code des juridictions financières) prévoit que, dans un délai d'un an à compter de leur présentation à l'assemblée délibérante, les ordonnateurs font état devant la même assemblée des actions qu'ils ont entreprises à la suite des observations de la chambre régionale. Ces rapports sont transmis à la chambre qui en fait une synthèse. Cette obligation ne concerne que les collectivités territoriales et leurs groupements.

CHIFFRES CLÉS



14
rapports
d'observations
provisoires (ROP)

20
rapports
d'observations
définitives (ROD)



12
renvois aux
enquêtes communes
à la Cour des
comptes et aux
chambres régionales

57
recommandations



PARTICIPATION AUX ENQUÊTES NATIONALES

En 2020, la chambre régionale des comptes Centre-Val de Loire a participé à plusieurs enquêtes reprises ultérieurement dans des rapports nationaux édités par la Cour des comptes.

Protection de l'enfance dont volet MNA (mineurs non accompagnés)		Départements 18, 28, 36, 37, 41, 45 EPL Blanche de Fontarce AIDAPHI
Chauffage urbain		Commune de Blois
Finances publiques locales	Contractualisation avec l'État	
	Investissement public du bloc communal	Châteauroux Métropole

CHAUFFAGE URBAIN

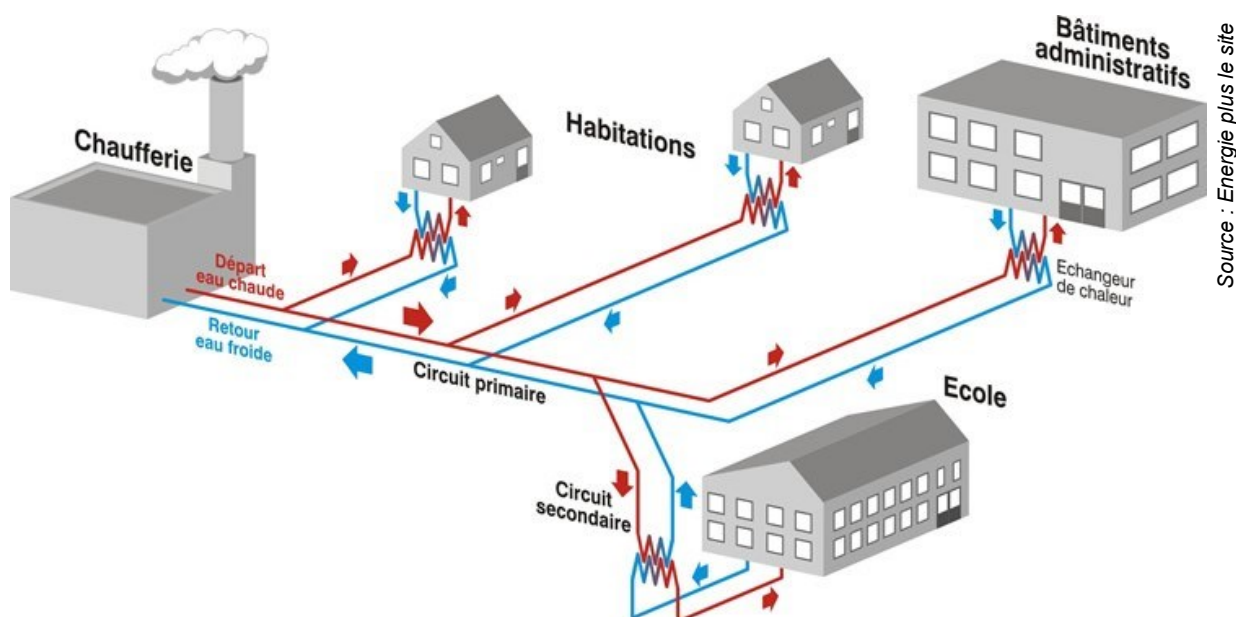
La politique nationale de transformation énergétique a vocation à fortement orienter les décisions locales, et le chauffage urbain participe à la tenue des objectifs de diminution des émissions de polluants.

L'enquête vise donc à évaluer les effets de l'activité de chauffage urbain sur l'environnement, mais aussi à apprécier le prix du chauffage acquitté par les usagers et à mesurer la qualité du service rendu. Le rapport de la Cour sur l'enquête sera publié courant 2021.

La chambre a contrôlé les réseaux de chauffage urbain de la ville de Blois, à compter de l'exercice 2012, dans le cadre d'une formation commune à la Cour et aux CRTC sur ce thème environnemental.

Blois dispose de deux réseaux d'âge différent, mais alimentés tous deux par le même incinérateur de déchets, dont la chaleur est utilisée pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire.

Leur taille et leurs caractéristiques techniques respectives diffèrent, mais ces réseaux, utilisant respectivement 92 % et 96 % d'énergie renouvelable et de récupération (EnR&R) en 2018, sont très vertueux en termes de mixité énergétique. En outre, celui des deux réseaux auquel des quotas de tonnes de CO₂ sont alloués en vertu du système européen d'échange de quotas a non seulement économisé mais également revendu des quotas à trois reprises.



La Cour des comptes et les chambres régionales des comptes ont mené une enquête commune sur la protection de l'enfance.

La chambre régionale a contrôlé les établissements gérés par l'Association interdépartementale pour le développement des actions en faveur des personnes handicapées et inadaptées - l'AIDAPHI – au titre des exercices 2016 et suivants, situés dans les départements du Cher, de l'Indre, du Loiret et du Loir-et-Cher. Cette association emploie plus de mille salariés dans la région et perçoit, en 2018, plus de 55 M€ de financements publics.

Sur la base d'un échantillon représentatif de 145 dossiers de mineurs en danger pris en charge par l'association dans ces quatre départements, la chambre formule une appréciation globale positive s'agissant des mesures d'accompagnement à domicile. Des améliorations substantielles sont attendues dans le respect des droits des enfants pris en charge et de leur famille. Par ailleurs, des efforts de coordination entre les services judiciaires, les départements et l'association sont jugés indispensables. En effet, le délai médian entre la reconnaissance par le juge que l'enfant est en danger et le début concret de la prise en charge par l'opérateur peut dépasser les trois mois.

L'analyse de la prise en charge des enfants hébergés dans deux établissements situés dans le Loiret révèle que la sécurité des enfants n'y est pas garantie au regard du risque incendie. En outre, les dossiers des enfants, incomplets, ne permettent pas de comprendre la prise en charge effectuée. Ces constats amènent la chambre à inviter le département du Loiret à conduire une mission de contrôle de ces établissements.

Par ailleurs, des disparités parfois très importantes dans les moyens humains affectés par les départements aux établissements de protection de l'enfance sont constatées, en particulier s'agissant des psychologues. L'écart peut varier du simple au presque double et représenter plus de 400 enfants suivis simultanément par psychologue dans l'Indre.

Enfin, la situation financière de l'association qui dépend presque exclusivement de fonds publics est jugée fragile. L'association peine par ailleurs à animer sa vie associative, l'essentiel des pouvoirs de gestion étant, dans les faits, délégués à la directrice générale salariée.

Cette enquête comporte un volet consacré aux mineurs non accompagnés (MNA). Celui-ci a fait l'objet d'un référé adressé au Premier ministre et rendu public le 17 décembre 2020. Au titre de cette politique la chambre a contrôlé les six départements de son ressort. C'est en effet le département qui, conformément à sa compétence relative à l'aide sociale à l'enfance, est chargé de mettre à l'abri ces jeunes et de procéder à l'évaluation de leur minorité et de leur isolement qui fondera, le cas échéant, leur droit à une prise en charge.

Le nombre de jeunes se présentant aux services départementaux a connu une croissance importante au fil des années sur l'ensemble du territoire. Pour la région Centre, Val de Loire, le nombre de personnes ayant sollicité un hébergement en tant que MNA est passé de 869 en 2016 à 4 186 en 2018. Tout jeune se présentant comme MNA fait l'objet d'une mise à l'abri. Les structures d'accueil de l'enfance en danger ne suffisant pas, il a été fait recours aux nuitées hôtelières dont le coût, pour l'année 2018, représentent de 445 466 € à 6 762 107 €.

Les modalités de l'évaluation de l'isolement et de la minorité sont marquées par une très grande hétérogénéité sur l'ensemble du territoire national comme régional et ce, malgré le corpus réglementaire les encadrant. Une « pré-évaluation », mettant en cause la présomption de minorité, est ainsi mise en place depuis 2016 en Eure-et-Loir et dans le Loir-et-Cher sous la forme d'un rapide échange qui écarte les personnes n'apparaissant pas mineures. L'évaluation proprement dite intervient ensuite d'une durée d'une heure par exemple dans l'Indre, plus généralement deux heures avec recours à la grille réglementaire et si besoin aux services d'un interprète dans l'Indre-et-Loire ou le Loiret par exemple. Le délai entre la mise à l'abri et l'évaluation varie, par ailleurs, entre un jour pour le Loir-et-Cher, cinq jours pour le Cher, et

plusieurs semaines pour le Loiret et l'Indre-et-Loire, le nombre de jeunes évalués expliquant pour une bonne part ces variations.

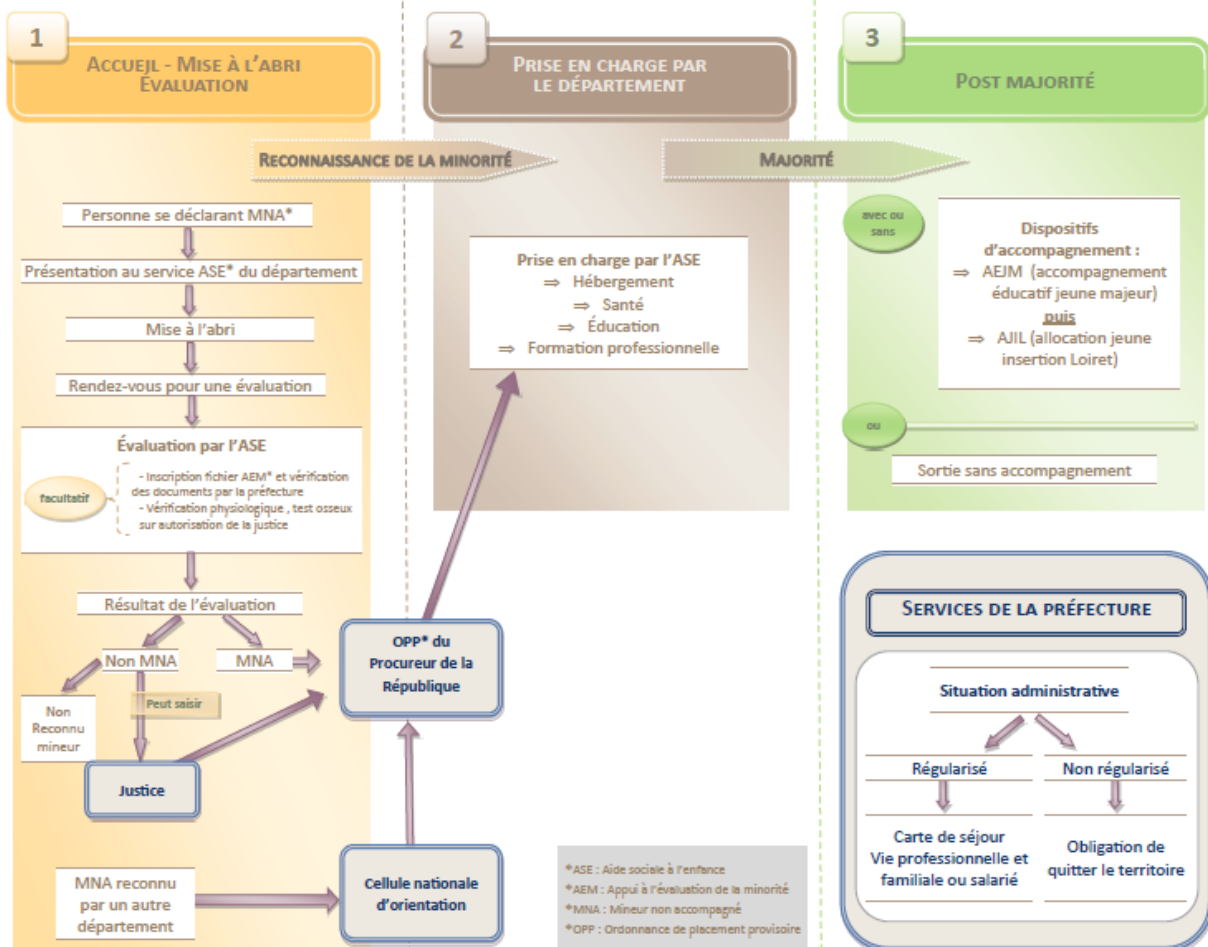
Pour sécuriser cette démarche le déploiement par l'État de l'application d'appui à l'évaluation de minorité (AEM) qui recense les évaluations déjà réalisées est généralisé en Centre, Val de Loire.

Si l'évaluation les reconnaît mineurs, les jeunes sont alors pris en charge par l'aide sociale à l'enfance. Le nombre de reconnaissances de minorité est variable d'un département à l'autre. Ainsi, en 2018, 409 ont été reconnus mineurs sur 1 270 dans le Loiret, 92 sur 268 dans l'Indre, 120 sur 223 dans le Cher. Hébergés dans des structures dédiées, principalement des foyers, des appartements et des chambres d'hôtel, ils bénéficient d'un bilan médical et suivent une scolarité, le plus souvent professionnalisante.

La préparation de la sortie de l'aide sociale à l'enfance, dès la majorité, est également très variable d'un département à l'autre sous deux aspects, l'accompagnement vers l'obtention du titre de séjour et le bénéfice d'un contrat jeune majeur qui leur permet de poursuivre leur scolarité jusqu'à son terme. Ils sont peu nombreux à bénéficier de ce contrat : 42 sur 224 dans l'Eure-et-Loir, 29 sur 120 dans le Cher à titre d'exemple.

Enfin, l'identification du coût de cette politique est délicate en l'absence de comptabilité analytique dans la plupart des départements. Les chiffres avancés par ceux ayant été en mesure de procéder à cette estimation, selon un périmètre qui n'est pas toujours précisé, sont donc à prendre avec prudence. Ils vont de 12 000 € à 35 986 € annuels par mineur pris en charge en 2018.

Mineurs non accompagnés : parcours administratif



Source : CRC Centre-Val de Loire

CONTRÔLE DES ACTES BUDGÉTAIRES

CHIFFRES CLÉS

17 AVIS BUDGÉTAIRES

- 5** absences de vote du compte administratif
- 2** absences de vote du budget
- 6** budgets votés en déséquilibre
- 4** dépenses obligatoires non inscrites au budget

Le contrôle exercé par les chambres régionales des comptes sur les budgets locaux constitue la principale garantie du respect de l'équilibre des finances locales.

La chambre intervient ici en tant qu'autorité qualifiée pour apporter au représentant de l'État, et *in fine*, aux élus, une expertise indépendante dans le délai contraint d'un mois.

Le contrôle des actes budgétaires est prévu aux articles L.1612-1 à L.1612-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Son objectif est d'assurer le respect des règles applicables à l'élaboration, l'adoption et l'exécution des budgets des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Sur saisine du préfet (voire, dans le cas d'un défaut d'inscription d'une dépense obligatoire, sur saisine du comptable ou d'un créancier), la chambre - eu égard à son expertise financière et à son indépendance - propose les solutions à appliquer lorsqu'un budget n'est pas voté dans les délais prescrits par la loi ou lorsqu'il est voté en déséquilibre, en l'absence d'inscription au budget d'une dépense obligatoire ou encore lorsqu'un compte administratif est rejeté ou fortement déficitaire. Dans ces cas, le préfet ne peut régler le budget de la collectivité ou de l'établissement qu'après avoir pris en compte l'avis de la chambre régionale des comptes.

Signification des sigles de la carte ci-contre

CA : Communauté d'agglomération

CC : Communauté de communes

CHI : Centre hospitalier intercommunal

CHRO : Centre hospitalier régional d'Orléans

EHPAD : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

SAEM : Société anonyme d'économie mixte

SDIS : Service départemental d'incendie et de secours

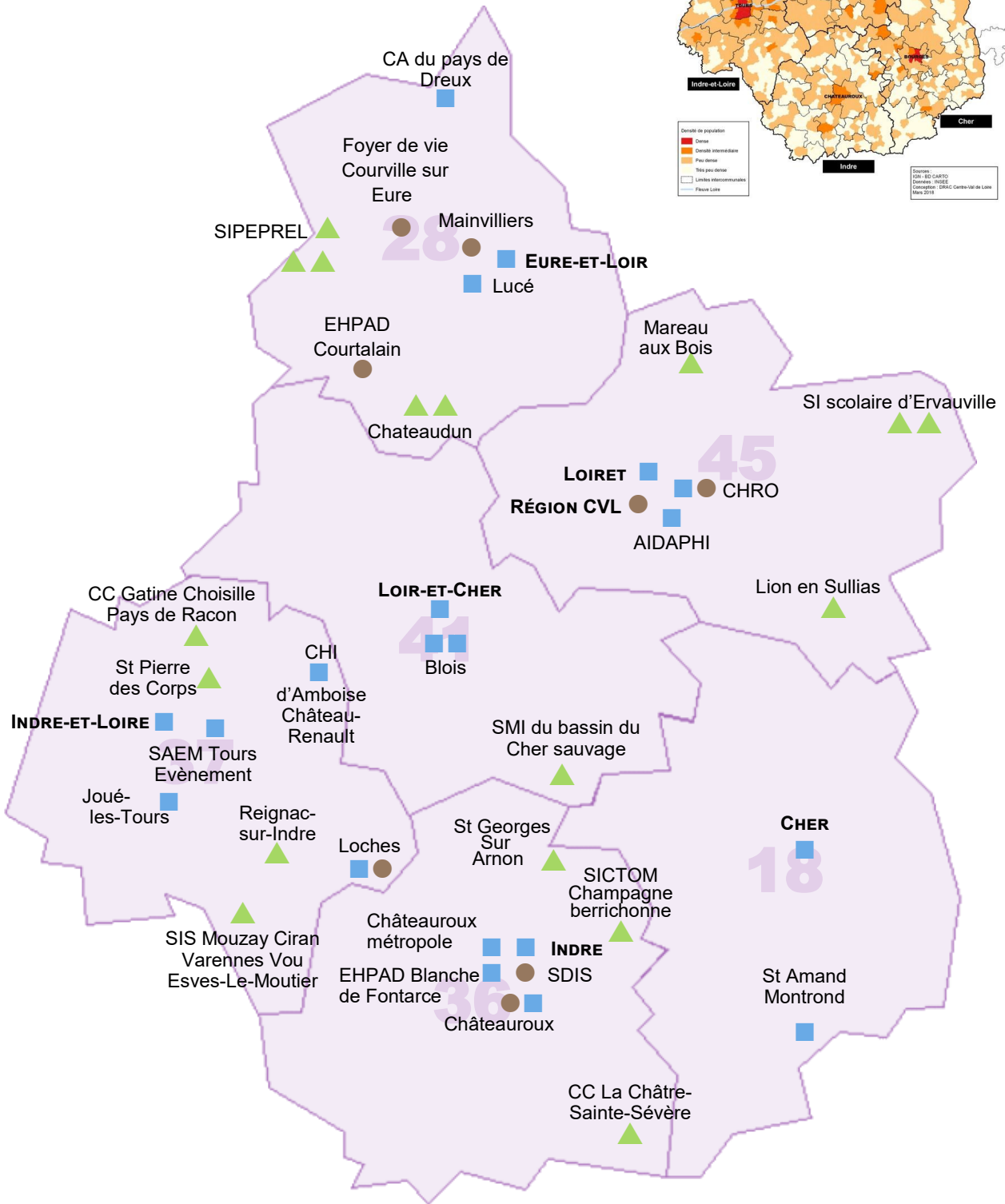
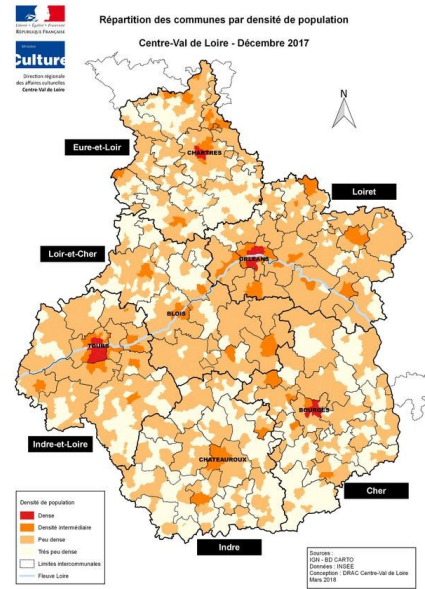
SI : Syndicat intercommunal

SIS : Syndicat intercommunal scolaire

SICTOM : Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères

SMI : Syndicat mixte intercommunal

SIPEPREL : Syndicat intercommunal de production d'eau potable de la région de La Loupe



- Rapports d'observations définitives
- ▲ Saisines budgétaires
- Jugements

■ MINISTÈRE PUBLIC

L'article L. 212-5 du code des juridictions financières prescrit que « *chaque chambre régionale des comptes comporte un ou plusieurs représentants du ministère public, choisis parmi les magistrats membres du corps des chambres régionales des comptes, qui exercent les fonctions du ministère public et sont les correspondants du procureur général près la Cour des comptes.* »

Pour la chambre régionale des comptes Centre-Val de Loire, le ministère public est représenté par un procureur financier assisté de deux vérificatrices des juridictions financières.



Jean-Marc LE GALL
Procureur financier

Le rôle et les missions du procureur financier sont précisés par les articles R. 212-14 à R. 212-21 du code des juridictions financières. En particulier, il contribue à la qualité des travaux de la chambre, veille à l'application de la loi, notamment dans la régularité et la production des comptes et, le cas échéant, met en mouvement l'action publique. Il agit par voie de réquisitions, de conclusions écrites, d'avis et d'échanges avec les autorités dotées d'un pouvoir de sanction, les administrations et les autorités judiciaires.

Le procureur financier opère en fonction des recommandations écrites et des orientations données par le Parquet général. Il rend compte de l'exercice de ses missions à la Procureure générale près la Cour des comptes.

LE CONTRÔLE JURIDICTIONNEL

Le procureur financier a tout d'abord la charge de surveiller la production des comptes par les comptables publics auprès du greffe de la chambre régionale des comptes et, le cas échéant, de requérir la chambre en vue d'amendes pour retard. Ensuite, il prend connaissance des rapports de contrôle juridictionnel des comptes instruits par les équipes de la chambre. Il examine s'il y a lieu d'engager une instance pour manquement d'un comptable public à ses obligations. Soit il propose à la chambre de lui accorder une ordonnance de décharge, soit il initie des poursuites par voie de réquisitoire mettant en jeu la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables. Au terme d'une instruction contradictoire et d'une audience publique, il appartient alors au juge des comptes de se prononcer. Comme les autres parties à ces instances, comptables et ordonnateurs, il peut faire appel des décisions rendues par la chambre. Enfin, au vu des informations dont il dispose, il peut requérir la chambre pour constater une gestion de fait et juger les comptes des personnes déclarées comptables de fait.

LE CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION

Les contrôles donnent lieu à dépôt d'un rapport. Pour une très grande part, ces rapports soumis à la chambre sont communiqués au ministère public préalablement au délibéré. Il présente des conclusions écrites, lesquelles portent notamment sur le respect des procédures, particulièrement de leur caractère contradictoire, mais aussi sur la bonne application des textes et de la jurisprudence.

LE CONTRÔLE DES ACTES BUDGÉTAIRES

Les saisines relatives aux dépenses obligatoires sont communiquées au procureur financier pour conclusions écrites, de par la loi.

LES AUTRES MISSIONS

Le procureur financier rend des avis sur le programme annuel de contrôle de la chambre et sur sa compétence à l'occasion de contrôles d'organismes non soumis aux règles de la comptabilité publique (association, société d'économie mixte, sociétés publiques locales, etc).

Il requiert les installations et prestations de serment des magistrats, des vérificateurs et des comptables publics.

Le procureur financier peut également adresser des communications administratives aux représentants de l'État, aux directeurs départementaux des finances publiques, aux comptables publics et aux services déconcentrés de l'État du ressort de la compétence territoriale de la chambre.

À la demande de la chambre ou à son initiative, il informe le procureur de la République concerné en cas de constatation de faits susceptibles de recevoir une qualification pénale. De la même façon, il assure le lien avec le Parquet général près la Cour de discipline budgétaire et financière.

CHIFFRES CLÉS

2020

6	réquisitoires introductifs d'instance dont 5 notifiés
79	conclusions sur rapports
13	avis (programme, rectificatifs, organisation et compétence)
37	communications aux autorités, administrations et juridictions

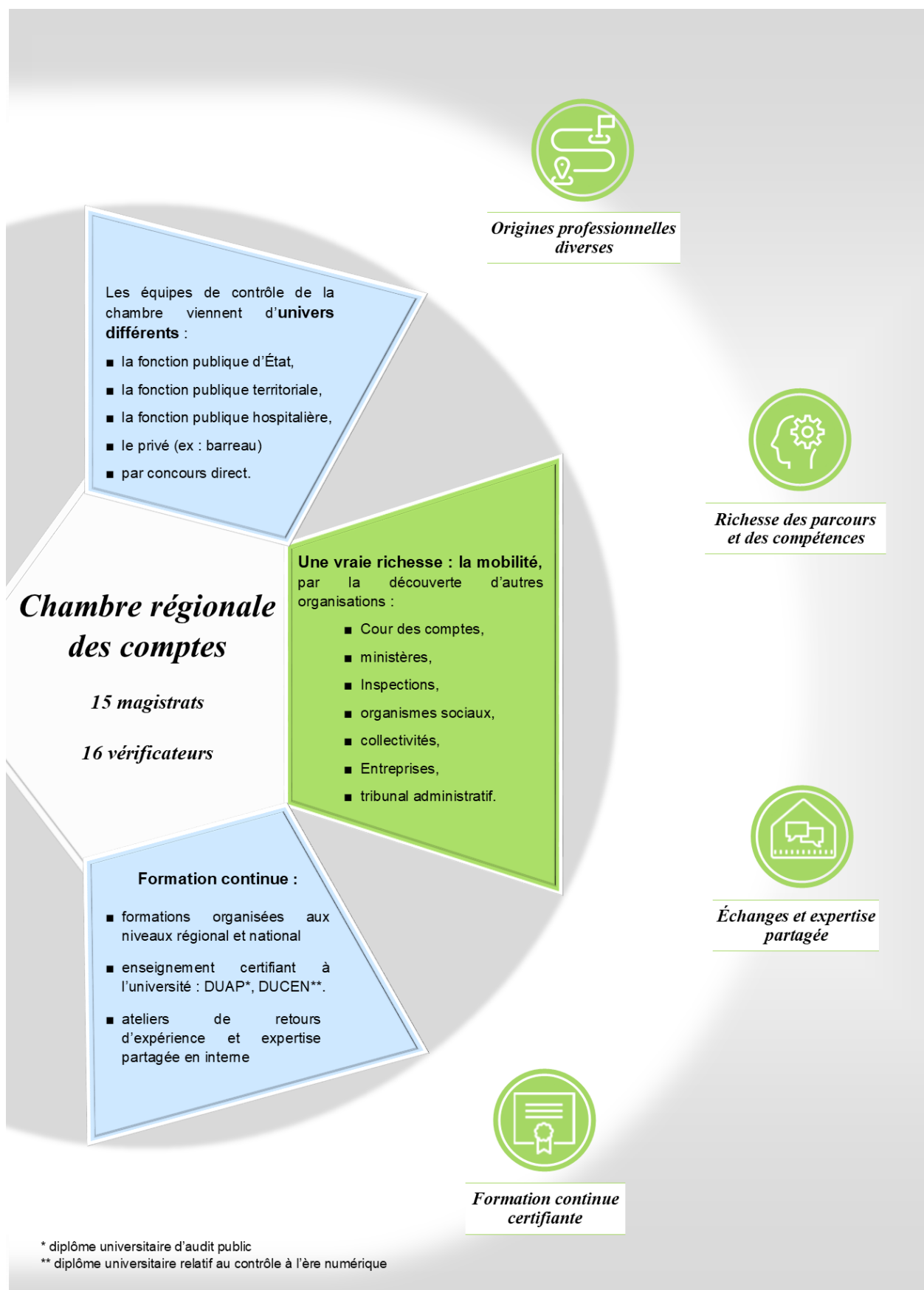
2019

19	réquisitoires introductifs d'instance
113	conclusions sur rapports
6	avis (programme, rectificatifs, organisation et compétence)
37	communications aux autorités, administrations et juridictions

2018

16	réquisitoires introductifs d'instance
111	conclusions sur rapports
7	avis (programme, rectificatifs, organisation et compétence)
51	communications aux autorités, administrations et juridictions

■ UNE CHAMBRE DIVERSIFIÉE ET DYNAMIQUE



* diplôme universitaire d'audit public
** diplôme universitaire relatif au contrôle à l'ère numérique

L'ACQUISITION DE NOUVELLES COMPÉTENCES

Soucieuse de faire évoluer ses pratiques et de développer les connaissances de ses collaborateurs, la CRC Centre-Val de Loire les encourage dans leurs projets de formations diplômantes telles que le DUAP ou le DUCEN.

LE DIPLÔME UNIVERSITAIRE D'AUDIT DE LA GESTION DES ORGANISATIONS PUBLIQUES (DUAP)



En 2020, une magistrate de la chambre régionale des comptes a suivi le cursus du diplôme universitaire d'audit de la gestion des organisations publiques (DUAP), fruit d'un partenariat avec l'Université Paris Sciences Lettres – Dauphine, dont les modalités de réalisation se sont adaptées à la crise sanitaire, les cours étant dispensés en visioconférence.

L'objectif est de consolider les compétences et expertises dans un contexte de modernisation publique. L'équipe pédagogique réunit enseignants-chercheurs, consultants formateurs et professionnels de l'audit. Les thématiques abordées traitent des enjeux de l'audit public dans leur globalité, allant, par exemple, de la posture de l'auditeur à l'audit du système d'information en passant par la normalisation comptable. Cette formation permet ainsi de réactualiser les connaissances et la pratique du contrôle au vu notamment des techniques et méthodes de l'audit privé. La réalisation et la soutenance d'un mémoire, nécessaire à l'obtention du diplôme, sont l'occasion de s'approprier cette approche et de l'adapter aux contrôles menés dans le secteur public. Le DUAP constitue enfin une aventure humaine, où l'esprit de promotion se construit peu à peu, durant les 16 jours de formation, entre des collègues aux expériences riches issus également des ministères et collectivités territoriales.

Le diplôme universitaire de contrôle des organisations publiques à l'ère numérique (DUCEN)

Partageant le même goût pour le numérique et les techniques d'information et de communication, et désireux d'approfondir leurs connaissances et leur expertise dans ce domaine, Florence Lebègue, Yaël Saada et Nicolas Viroulaud, vérificateurs à la CRC Centre-Val de Loire, se sont lancés dans la préparation du DUCEN. Yaël et Nicolas ont saisi cette chance en intégrant dès octobre 2019 la première session de ce diplôme, alors que Florence commence tout juste cette formation. Tous trois nous présentent ce diplôme et les enseignements qu'ils en ont retirés.

Qu'est-ce que ce diplôme ?

Initié par la Cour des comptes en partenariat avec l'Université Paris Dauphine, l'objectif de ce diplôme est de constituer et diffuser une expertise dans le domaine du contrôle en environnement numérique auprès des équipes de contrôle des juridictions financières ainsi que des agents d'autres administrations d'État partageant les mêmes préoccupations. Il vise à former davantage les personnels aux enjeux de la transformation et de la sécurité numérique, ainsi qu'à la maîtrise des techniques d'accès et d'exploitation des données des organismes contrôlés.

Que comporte sa préparation ?

D'une durée totale de 175 heures réalisées à Dauphine au rythme soutenu de trois jours par mois pendant huit mois, le DUCEN est organisé autour de quatre modules : fouille de données, Socle Data, socle audit numérique et Audit 3.0. Ces thématiques ont permis d'explorer les méthodes de statistiques décisionnelles et inférentielles, les différentes techniques d'organisation, de visualisation et d'interrogation des données, l'organisation, la gouvernance et l'audit des systèmes d'information, la cyber sécurité, et les aspects réglementaires liés à l'ouverture des données et au règlement général de protection des données (RGPD). Outre le passage d'un examen propre à chaque module, l'année s'achève par la réalisation et la soutenance d'un mémoire.

Qu'est-ce que cette formation apporte ?

Cette formation exigeante a représenté un défi tant professionnel que personnel. Ce cursus permet de se forger une culture solide du numérique et notamment des données, en découvrant leur écosystème, en explorant leur cycle de vie et en étudiant les techniques de visualisation. Il nourrit également une réflexion sur l'intégration des questions liées aux systèmes d'information à l'ensemble des thématiques de contrôle.

Composante de la stratégie de transformation numérique des juridictions financières, cette formation démontre, s'il en était besoin, que la CRC Centre-Val de Loire demeure en prise avec son temps en se dotant de compétences nouvelles qu'elle diffuse auprès de ses personnels.

UN PROJET DE CHAMBRE INSCRIT DANS LA DÉMARCHE JF 2025

Notre projet de chambre s'inscrit dans une démarche collective, dont l'ambition est de constituer une feuille de route au contenu évolutif. Nous avons réfléchi ensemble à comment vivre mieux notre communauté de travail pour que chacun et tous collectivement, nous y trouvions un plein épanouissement. Le lancement du projet JF 2025 cette offre est une opportunité qui va nourrir nos réflexions et décisions.

Le **COMITÉ DOCUMENTATION FORMATION** a élaboré deux projets portant sur l'axe 5 du projet de chambre « moyens d'améliorer la communication externe » et d'accroître la visibilité de la chambre, son réseau et sa connaissance par le grand public et de répondre à l'objectif 12 « communiquer plus finement sur les travaux de la chambre et plus fréquemment sur l'institution elle-même ».

Le premier intitulé **Éveil des consciences citoyennes**, porté par Eric Dumand vise à cibler les lycéens de 17 ans, futurs électeurs et contribuables et, à la faveur de visites dans les lycées de les sensibiliser au bon usage des moyens publics, conformément aux missions confiées aux juridictions financières par la Constitution et la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. L'idée à ce stade de la réflexion est de mobiliser cinq binômes volontaires, si possible paritaires femme/homme/magistrat/personnel de la chambre. L'accueil de classes à la chambre, dans les jours suivant la journée du patrimoine constitue une autre piste.

Avec le **réseau des référents**, projet porté par Sylvain Maréchal, l'objectif est de tisser des liens avec le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche. La dimension pluridisciplinaire de nos travaux devient de plus en plus prégnante. Comme se multiplient les enjeux, éloignés de nos champs de compétences traditionnels, que sont les politiques environnementales, urbanisme, problématiques médico-sociales, développement économique/géographie économique.

Selon les dispositions des articles L. 241-6 et L. 241-7 du code des juridictions financières, les chambres peuvent recourir notamment à l'assistance d'experts désignés par le président, ou de représentant, administrateur, fonctionnaire ou agent des collectivités, établissements, sociétés, groupements et organismes contrôlés, ainsi que, pour les besoins du contrôle, tout représentant ou agent de l'État en fonction dans le ressort de la chambre régionale des comptes et tout membre des services d'inspection et corps de contrôle. Dans cet esprit, le rapport de l'Inspection générale de l'administration (IGA), publié en juin 2020, appelle à renforcer les expertises disponibles sur les territoires et, notamment, à « mieux mobiliser le potentiel des universités ».

À ce stade de la réflexion, le comité a décidé de recenser les besoins métiers des équipes de contrôle, puis de bâtir collectivement une équipe chargée d'animer le réseau des référents composée de quatre ou cinq personnes. Des prises de contact seront ciblées selon les besoins identifiés comme l'éventuelle association à des formations internes.

Certains travaux du **COMITÉ QUALITÉ DES CONTRÔLES DES COMPTES ET DE LA GESTION** (grille de contrôle automatisée, guide du contrôle des comptes et de la gestion en environnement dématérialisé, dossier permanent dématérialisé, suivi des travaux du comité d'appui aux métiers (CAM) relatifs à la conception d'outils et de méthodes dématérialisées) répondent aux orientations fixées dans le projet de chambre, notamment :

- développer notre expertise dans le contrôle en univers dématérialisé ;
- s'assurer que les membres de la chambre disposent constamment des outils, méthodes, modèles et procédures adaptées aux évolutions de leurs métiers et se les sont appropriées.

Dans le cadre du processus d'intégration des nouveaux collègues, la page d'accueil du site intranet rappelle l'existence d'outils, méthodes, modèles et procédures à leur disposition afin de garantir leur prise de connaissance. Le comité a aussi porté une attention accrue au développement durable et prépare un guide de contrôle sur le sujet, après qu'une équipe ait traité ce thème dans un de ses rapports.

Le COMITÉ QUALITÉ JURIDICTIONNELLE ET BUDGÉTAIRE dresse son bilan

Retour d'expérience et débat sur le contrôle des actes budgétaires : le comité a préparé une journée de (in)formation avec un débat sur l'expérience du contrôle des actes budgétaires. En raison des conditions sanitaires, qui ne permettent pas de réunir toute la chambre l'événement a été reporté en 2021 – enrichi des enseignements à tirer de la campagne de contrôle des actes budgétaires de 2020.

Outil de recherche dans les jugements de la chambre : pour faciliter la connaissance des solutions juridiques choisies par la chambre et harmoniser la rédaction des jugements, le comité a développé un outil de recherche au sein des jugements de la chambre. Une base de donnée sous Excel a été élaborée avec l'aide du stagiaire Antoine Garcia (en Master II de droit et management public local à l'université d'Orléans). Elle permet, par références ou par mots-clefs, de trouver un jugement déjà connu ou des jugements portant sur le même type de charge ou de solution, et d'y accéder directement *via* des liens. L'outil et son mode d'emploi seront présentés à la chambre en 2021.

Note sur la fonction du réviseur dans les délibérés juridictionnels : pour chaque affaire inscrite au rôle d'une audience, un réviseur est désigné parmi les membres de la formation de délibéré. La note du comité validée par la présidente le 12 octobre 2020 précise la mission du réviseur avant, pendant et après l'audience. Elle précise notamment que « le réviseur amende, complète, remanie, bref *révise* en tant que de besoin le projet de jugement du rapporteur » en fonction des décisions prises par la collégialité lors du délibéré.

Article pour la revue « Les Petites affiches » : trois membres du comité et un membre extérieur (Annick Nenquin, Jacques Prentout, Besma Blel et Raphaël Schneider) se sont associés pour rédiger un article qui, sous le titre *Le suivi annuel par les chambres régionales des comptes des suites données à leurs recommandations : un outil juridique de « soft power »*, révèle les secrets de fabrication des recommandations par les chambres régionales et les modalités de leur suivi en application de la loi NOTRé. La parution initialement prévue en janvier 2021 a été repoussée en raison du Covid.

Enfin le comité procède à la mise à jour constante des modèles de jugement, s'informe de la jurisprudence nouvelle, répond aux renvois qui lui sont adressés lors des délibérés.

Le **COMITÉ QUALITÉ DES PUBLICATIONS**, dernier né des comités de la chambre, réunit magistrats et vérificateurs, représentants du greffe et du ministère public et du siège.

Son action s'inscrit dans le projet de chambre et, dans ce cadre, les objectifs qu'il poursuit sont notamment d'harmoniser les productions de la chambre et d'accroître la lisibilité de ses messages.

À l'issue d'une première réunion fondatrice, le comité s'est divisé en sous-groupes qui ont progressé de manière autonome.

Les sous-groupes constitués ont travaillé sur le plan, la synthèse, les titres, les règles orthographiques, les encadrés et l'infographie.

Une attention particulière sera portée aux encadrés qui appellent une actualisation régulière.

Un premier fascicule de propositions a été proposé au comité de direction pour être ensuite largement diffusé et guider les prochaines productions de la chambre.

Le comité poursuit ses travaux. Il a en particulier orienté ses réflexions vers l'établissement du ROD.

LA DÉONTOLOGIE : UNE PRÉOCCUPATION COMMUNE DES JURIDICTIONS FINANCIÈRES FRANÇAISES DANS LE CADRE EUROPÉEN

La chambre régionale des comptes Centre-Val de Loire s'attache à relayer la culture des travaux de la Cour européenne du point de vue de l'éthique.

Dans la continuité de ses travaux sur les cadres éthiques des institutions de l'Union européenne, la Cour des comptes européenne a organisé deux conférences en ligne ayant pour propos « Éthique et intégrité dans l'administration publique - perspectives internationales », auxquelles la chambre Centre-Val de Loire a participé.

L'objectif poursuivi par ces conférences est de développer la culture déontologique au sein des institutions supérieures de contrôle et de favoriser les échanges de bonnes pratiques en matière de promotion de la culture déontologique dans le secteur public.

La première, qui a réuni 175 personnes, a traité des perspectives internationales relatives à l'éthique dans l'administration publique. Les thèmes des questions du public aux divers conférenciers ont notamment porté sur les points suivants :

- L'efficacité comparée de la transparence des pratiques et de la multiplication des normes juridiques ;
- Le rapport coût/ bénéfiques des contrôles du respect des normes juridiques ;
- Le regard citoyen sur les pratiques plus engageant que leurs seules conformités aux normes juridiques ;
- Le fait que les questions relatives à la déontologie ne doivent pas être portées par les individus mais par la collégialité.

La seconde s'est attachée aux développements de l'intégrité dans l'administration publique de l'Union européenne. Les 152 personnes qui l'ont suivie ont notamment sollicité les conférenciers sur les points suivants :

- Le respect du cadre de référence éthique par les membres du Conseil de l'Union européenne comme par le Conseil des ministres ;
- Le caractère inopérant d'un dispositif d'alerte (par exemple en cas de harcèlement moral ou sexuel) qui n'en enregistre aucune, les individus concernés ne lui accordant aucune confiance (no case, no trust) ;
- La protection des institutions vis-à-vis des attitudes et des comportements des individus (élus, management, fonctionnaires) susceptibles de leur porter préjudice ;
- La nécessité pour l'Union européenne de reposer sur une culture éthique commune ; cependant la culture éthique au sein de ses 27 États membres demeure encore très diversifiée.





Photo prise en janvier 2020

De gauche à droite :

3ème rang : Sylvain Maréchal, Eric Dumand, Jean-Marc Le Gall, Annick Nenquin

2ème rang : Morgane Coguic, Matthieu Waysman, Julien Méjane, Rémi Indart

1er rang : Emmanuelle Borel, Jacques Prentout, Jean-Claude Meftah, Catherine Renondin,

Brigitte Beaucourt, Vincent Sivré, Olivier Cuny

■ CRISE SANITAIRE

CONFINEMENT : RETOUR D'EXPÉRIENCES



LA TECHNOLOGIE AU SERVICE DU CONFINEMENT (ET DÉCONFINEMENT)

Une situation très stressante au début, mais intéressante car on a su évoluer techniquement et en organisation du travail. Une accélération indiscutable qu'un futur retour à la normale ne pourra faire disparaître.

16 mars : veille du premier confinement

Vent de panique : il faut configurer absolument des ordinateurs portables pour les collègues non équipés. Mon inquiétude est vive pour les gestions RH et budget dont la technicité (Virtualia RH et CHORUS) à distance est complexe.

17 mars : premier jour du confinement

Afflux massif d'appels des collègues un peu perdus, comme moi, qui ne dispose pas encore de toutes les réponses dans cette situation inédite. Rapidement les premières saturations de l'application VPN permettant de travailler à distance en toute sécurité apparaissent.

À partir de la deuxième semaine

La direction des systèmes d'information met en place une visio hebdomadaire pour aider les assistants de proximité informatique (API) qui peuvent intervenir à distance sur les postes pour dépanner les utilisateurs. Les visioconférences pour les réunions de la chambre, les délibérés à distance, les échanges avec les contrôlés s'organisent.

Des solutions sont trouvées pour pallier les déficiences de la solution NTT, le VPN est augmenté et la disponibilité devient permanente.

Dernières semaines de confinement

Une salle virtuelle ZOOM, qui se substitue progressivement à NTT, est octroyée à chaque CRC.

Déconfinement

Une nouvelle réadaptation est nécessaire pour revenir au fonctionnement classique.

30 octobre : nouveau confinement

L'expérience acquise lors du premier confinement permet des avancées importantes : on passe des visios « tout à distance » à « mixte présence et distance ». Pour ce faire la CRC a acquis une caméra et un pied permettant aux présents de se réunir dans la salle et de voir les distants sur grand écran. Les demandes de visio, désormais très fonctionnelles, se multiplient nécessitant un suivi important et un mode opératoire pour faciliter l'utilisation en mon absence.

On continue de s'adapter...

TÉLÉTRAVAIL AVEC DES ENFANTS

Le premier confinement restera un moment marquant sur le plan professionnel et familial.

En effet, la première difficulté a été de concilier mes fonctions de magistrat avec celles de professeur de deux élèves : 6^{ème} et CM1. Avec mon épouse, en télétravail également, nous faisons face à des situations aux antipodes : alors qu'il fallait trouver du travail pour mon aîné, plutôt désœuvré et peu suivi par ses professeurs, ma fille cadette recevait tous les jours un programme très chargé à suivre, avec des apprentissages primaires comme le passé simple « pas si simple » (trait d'humour de la maîtresse au combien véridique), les compléments circonstanciels, les périmètres et surfaces, l'initiation à l'opéra...

En parallèle, la vie professionnelle se poursuivait, avec notamment un délibéré de deux jours, en conférence téléphonique, sur mon premier examen des comptes et de la gestion d'une dizaine d'établissements prenant en charge des enfants en danger.

Après quelques tentatives insatisfaisantes de « tout gérer en même temps », avec les ordinateurs sur la table à côté des devoirs (énervements garantis), nous avons tous trouvé, petits et grands, une organisation respectant les besoins de chacun (concrètement une alternance, étanche, des temps de magistrat et d'apprenti professeur).

Parmi les points positifs retirés de cette période si particulière, nous sommes devenus beaucoup plus patients envers nos enfants lors du travail scolaire, plus compréhensifs aussi envers les professeurs, mes enfants comprennent enfin ce qu'est être un magistrat financier et... mes prochains rapports bénéficieront sans aucun doute de mes révisions et progrès en grammaire...

LE CONFINEMENT SANS FIN...

Parfois, les circonstances personnelles se télescopent avec les contraintes professionnelles. Ainsi, après avoir enchaîné un congé de maternité à la suite du premier confinement, la date de retour à la CRC a coïncidé avec celle du deuxième confinement !

Le premier a pu être l'occasion de tester l'achèvement d'un contrôle sur une structure particulièrement touchée par la situation sanitaire et de constater la capacité de l'équipe à s'adapter à un télétravail intégral, délibéré compris, malgré quelques aléas techniques.

Le deuxième confinement n'est quant à lui en rien comparable au premier, car s'ajoute une (petite ?) donnée personnelle qui impose de revoir une organisation différente au quotidien (dont le bureau transformé en chambre d'enfant n'est qu'un exemple).

Heureusement, la souplesse instaurée a permis des retours ponctuels, plus que nécessaires, dans une chambre quittée depuis des mois, pour retrouver une dynamique de travail et croiser, de temps en temps, et dans le respect des gestes barrière, quelques collègues perdus de vue !

CONFINEMENT VÉCU PAR UNE VÉRIFICATRICE NOUVELLEMENT ARRIVÉE

Les circonstances actuelles sont tout de même moins favorables à une intégration puisque qu'il n'est pas possible de se réunir pour quelques moments conviviaux.

Il est aussi difficile de reconnaître les personnes que l'on connaît à peine lorsque tout le monde porte un masque !

Puis le deuxième confinement est arrivé....

Je peux mesurer combien la chambre est bien équipée pour le télétravail : matériel individuel, VPN, visio, tout fonctionne et on a accès à tout, même les formations sont maintenues.

Cet équipement m'a permis de ne pas être isolée depuis.

J'ai des contacts très réguliers avec ma section, mon groupe, magistrats et vérificateurs.

J'ai beaucoup apprécié les appels ou mails d'autres personnes de la chambre soucieuses de mon bien-être.

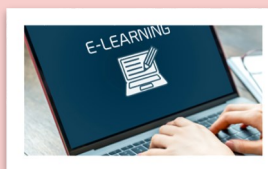
Oui, il y a vraiment de la bienveillance à la CRC Centre Val de Loire.

LE TRAVAIL DES COMITÉS

Le confinement n'a pas empêché, au contraire, les comités de poursuivre leurs travaux. Par échanges de messages, utilisation du site SharePoint et circulation de documents de travail. Bref, selon des modes de travail adaptés.

Durant cette période génératrice d'anxiété et d'isolement, ils auront été, dans leur modeste mesure, l'occasion de maintenir des liens précieux avec les collègues.

FORMATIONS PENDANT LE CONFINEMENT



Les formations internes ou externes sont souvent le moment et l'occasion de sortir de son environnement de travail immédiat, de

retrouver des collègues ou de faire connaissance avec des nouveaux.

Ce printemps 2020 a bouleversé cette approche : certes, les formations se sont tenues, sous des formats différents, et elles ont permis aux intéressés d'acquérir les connaissances attendues, de répondre aux attentes des stagiaires.

Cependant, la dimension humaine a été complètement revue : peu ou pas d'image du fait de la faiblesse des bandes passantes en début de confinement ; des supports en ligne en lieu et place des feuillets papier bien épais. Et pas de pause-café pour discuter, pas de déjeuner pris en commun dans un petit restaurant au coin de la rue, plus de sortie au théâtre le soir lorsque la formation avait lieu à la Cour...

Et malgré tout, les demandes de formation de la part des collègues du Centre-Val de Loire ont afflué, les offres de la Cour se sont multipliées, les propositions émanant d'autres structures (Paris Saclay, CNAM, etc) sont venues enrichir nos horizons.

Le fait de ne pas avoir à organiser de déplacements et à ne pas avoir à gérer une intendance personnelle, parfois en équilibre, a convaincu nombre d'entre nous de se lancer dans des voies jusque-là inexplorées parce que non prioritaires.

Bouleversée oui, mais enrichie et plus innovante qu'avant, la formation est sortie plus forte de cette épreuve. Et les stagiaires plus curieux et plus ambitieux.

QUAND RETROUVERA-T-ON NOS MOMENTS CONVIVIAUX ?

Pendant le premier confinement, gérer le travail au quotidien, sans pouvoir imprimer certains documents, n'a pas été simple ! Heureusement, à la veille du confinement, dans ce bureau que j'allais quitter temporairement j'ai pu récupérer un ordinateur portable ainsi que certains dossiers.

Dans un premier temps, j'ai dû annuler différents engagements de la chambre, toutes les réservations pour les séminaires : celui du personnel fixé début mai et celui des présidents et vice-présidents de CRTC prévu en juin à Orléans.

Malgré le déconfinement début mai, il a fallu annuler les journées européennes du patrimoine, puis les fêtes johanniques repoussées de mai à septembre.

Eh oui, c'était le début de la privation de vie sociale et de convivialité... D'autant plus difficile à accepter en tant que membre de l'amicale du personnel.

Côté technique, j'ai branché directement mon ordinateur sur la box via un câble Ethernet pour éviter les baisses de réseaux liées aux jeux vidéos de mon fils en année de césure et aux cours en visio de ma fille en seconde.

Les dernières semaines de confinement, les journées tiraient en longueur, ne pouvant pas aller au bureau rechercher de nouveaux dossiers ou tout simplement faire mon classement en retard. Le secrétaire général m'a donc chargé de revoir l'arborescence informatique, une activité, pas intéressante habituellement, que l'on repousse toujours en se disant qu'il y a plus urgent. Mais je l'ai perçue comme une super opportunité car enfin j'avais tout le temps de réfléchir sérieusement à l'organisation des différents dossiers et fichiers.

J'ai vu arriver le déconfinement avec soulagement, aussitôt tempéré par le mot « partiel ». En effet, même si l'on a pu sortir enfin (presque) plus librement (avec attestation bien sûr), pour se rendre au bureau, il a fallu respecter tout d'abord un quota de présence très strict, puis heureusement assoupli.

Au moins, il était possible d'imprimer les documents préparés à domicile, puis laisser des dossiers au bureau pour en reprendre d'autres.

Quel plaisir de revoir quelques collègues au détour d'un couloir, tout en respectant les gestes barrières bien sûr ! Et pouvoir enfin échanger de vive voix quelques banalités...

En effet, pour les personnes vivant seules, la solitude était certainement pénible à vivre. Heureusement, pour pallier cela, notre secrétaire général et la présidente nous appelaient régulièrement. Et puis, dès que la plateforme de visioconférence a été mise en place (dès les premières semaines de confinement), nous avons pu nous réunir régulièrement, en distanciel certes, mais pendant ces instants, nous avons l'impression d'être à nouveau une équipe !

Cette période de crise sanitaire a mis en valeur des côtés très humains chez certains collègues qui se sont confiés plus qu'auparavant. J'ai découvert des personnalités différentes de celles que je connaissais sur mon lieu de travail.

Et surtout, je me suis sentie moins seule à souffrir de mon manque de convivialité car nous sommes tous dans cette attente de l'après... pour enfin pouvoir nous retrouver, comme avant, autour d'un café/thé ou d'un repas partagé !

DÉCONFINEMENT : NOUVELLE ORGANISATION DANS LE RESPECT DES RÈGLES SANITAIRES



Lors du déconfinement du 15 mai, le secrétaire général a donné quelques instructions afin d'organiser au mieux le respect des règles sanitaires :

- distribution de masques en tissu lavables pour tous et de masques jetables, en plus, pour les utilisateurs des transports en commun,
- circulation adaptée pour éviter que les personnes ne se croisent dans les couloir en entrant ou sortant,
- signalétique adaptée COVID disposée sur différents points du bâtiment pour rappeler les consignes inscrites dans le plan de reprise,
- nettoyage des locaux par les personnels concernés et aération régulière des bureaux et salles par les agents,
- dans chaque bureau, près de chaque photocopieur et dans chaque salle de réunion : gel hydro alcoolique et lingettes pour nettoyer son espace de travail (clavier, souris, ordinateur, téléphone, fauteuil, bureau, lampe),
- portes des bureaux ouvertes afin d'éviter la manipulation des poignées,
- toute visite dans le bureau d'un(e) collègue se fait en appelant avant pour vérifier la possibilité de s'y rendre masqué, en respectant la distance d'un mètre minimum.

RÉUNIONS ET DÉLIBÉRÉS MIXTES : PRÉSENTIEL AVEC LA PRÉSIDENTE EN VISIOCONFÉRENCE



Délibéré mixte
présidé par la
présidente
en visio



Comité de direction



Comité administratif

AUDIENCE PUBLIQUE EN PRÉSENTIEL RESPECTANT LES RÈGLES SANITAIRES : DISTANCIATION ET MASQUE



■ COMMUNICATION ET RETOMBÉES PRESSE

En 2020, la crise sanitaire et les élections municipales avec le report du second tour en juin ont fortement impacté la communication publique.

Contrairement à l'année dernière, nous n'avons pas pu organiser de conférence de presse. Cependant, la CRC s'est efforcée de poursuivre sa politique de communication externe, toujours dans l'objectif de mieux informer les citoyens.

En 2020, les travaux de la chambre ont été cités à 103 reprises dans les médias. Ces citations concernaient majoritairement les rapports d'observations définitives publiés cette année mais également les travaux antérieurs, les enquêtes communes aux juridictions financières et la vie de l'institution. Le rapport sur le CHRO paru en octobre 2020 a fait l'objet d'une couverture médiatique très importante, avec 20 retombées presse dont des reportages télévisés.

Plus de 93 % des rapports d'observations définitives 2020 ont reçu une couverture médiatique, ce qui reflète la notoriété de la juridiction et un intérêt grandissant pour ses productions. Les médias qui relayent le plus nos travaux restent la presse écrite et les sites d'information en ligne.

Depuis deux ans, toutes les publications de la CRC sont accompagnées d'un communiqué de presse envoyé aux journalistes dès le jour de la communicabilité des rapports, avec le lien internet permettant d'accéder à l'intégralité du document.

Le site internet de la Cour des comptes est la vitrine institutionnelle des juridictions financières et des institutions associées dont il publie les travaux.



Depuis ce site, vous pouvez accéder aux pages de la CRC et notamment celles consacrées aux rapports, avis et jugements. Chaque citoyen est invité à s'inscrire à la newsletter hebdomadaire, une façon simple de rester informé des nouvelles publications.

<https://www.ccomptes.fr/fr/crc-centre-val-de-loire>

LA NOUVELLE REPUBLIQUE

Blois : la Ville fait face à la crise sanitaire

Publié le | Mis à jour le **Malgré le choc budgétaire attendu cette année, la majorité municipale a décidé de maintenir un haut niveau d'investissement pour rester attractive.**

Hier soir, le conseil municipal était décentralisé à l'Espace Jorge-Semprun afin que la distanciation sociale soit respectée en cette période de crise sanitaire. Le rapport définitif de la chambre régionale des comptes a donné l'occasion à Marc Gricourt d'arborer un large sourire puisque la juridiction a décerné de nombreux bons points à sa majorité sur la période 2013-2017. Stabilité des taux, maîtrise des charges de gestion et dette saine sont les remarques qu'il relève avec délectation.

Mais Malik Benakcha (LR) n'a pas tout à fait la même lecture. « C'est la qualité du travail des services qu'il faut saluer. Pour le reste, il est question de dépenses de personnel supérieures par rapport aux villes de même strate et d'effets de la mutualisation difficiles à mesurer. La chambre régionale vous oblige enfin à mieux estimer les différents projets que vous portez qui sont parfois mal ficelés. »

Marc Gricourt lui a rétorqué que « les services répondaient à la commande politique » avant de donner rendez-vous à son opposant dans quelques semaines lorsqu'il sera question de l'élaboration du budget. « On verra quelles seront

claire une proposition. Mais s'il faut assurer la maîtrise des dépenses, il faut



CHARTRES

Argent public : ce que dit le rapport

La chambre régionale des comptes Centre-Val de Loire vient de rendre public son rapport sur la gestion de la municipalité de Lucé, entre 2013 et 2018, période durant laquelle la mairie était gérée par Emmanuel Lecomte, battu aux dernières élections municipales et aujourd'hui conseiller d'opposition.

L'institution dresse un bilan plutôt positif de la gestion financière effectuée par l'équipe d'Emmanuel Lecomte. « La situation financière de Lucé s'est améliorée sur la période examinée. La commune a réussi à stabiliser l'évolution de ses dépenses de fonctionnement, tout en profitant d'une progression modérée de ses recettes de fonctionnement, sans modifier le taux de ses taxes locales », indique la chambre, précisant tout de même que « le niveau d'effort fiscal communal est toutefois important ».

En 2017, le taux de la taxe d'habitation était inférieur de trois points à la moyenne des villes comparables, selon le rapport. En revanche, le taux du foncier bâti était supérieur de douze points par rapport aux villes de même strate.

« Pas un choix [] une obligation »

Grâce aux efforts de gestion, la commune a réussi à dégager des ressources qui lui ont permis de se désendetter. « Ce choix est pertinent, eu égard au niveau préoccupant qu'avait atteint la dette communale au début des années 2000 », estime la chambre régionale des comptes.

Seulement, cette gestion financière stricte a logiquement engendré un fort ralentissement des investissements dans la commune. « La dépense d'équipement par habitant est

de 50 % inférieure à celle des communes comparables », chambre qui pointe « l'herbe qui pousse dans la colle s'est révélé insuffisant, ce qui conduit à prévoir désormais un programme de rattrapage ».

La municipalité de l'époque a choisi dans une réponse à la chambre régionale de l'estimant que « le désenclavement n'était pas un choix, mais une obligation pour sortir du résé. Grâce à cette politique, les choix ont été plus que satisfaisants en 2019 », précise dans ce cour:

François Feu



NOTRE TEMPS

Nouveau CHR d'Orléans: une opération "surdimensionnée", selon la chambre régionale des comptes

La reconstruction du Centre hospitalier régional d'Orléans, qui a coûté "près d'un milliard d'euros", financée essentiellement par des fonds publics, est une opération "surdimensionnée" par rapport aux besoins réels, estime la chambre régionale des comptes (CRC) dans un rapport.

Cette reconstruction du CHRO ouvert en 2015 a permis de regrouper des services sur un seul site, mais s'est traduite par une augmentation d'environ 50% du nombre de lits et places, contrairement à la baisse prévue au départ, souligne la chambre régionale des comptes du Centre-Val de Loire dans un rapport publié le 21 octobre.

La surface intérieure a augmenté de deux tiers. Tout cela aboutit à un surdimensionnement de l'équipement au regard des besoins, notamment en raison du développement de l'ambulatoire, écrivent les magistrats, rappelant que la croissance d'activité a été "très inférieure aux prévisions" des années 2000.

Une "dérive", qui apparaît, selon eux, comme "la conséquence du soutien financier exceptionnel dont a bénéficié cette opération, subventionnée à hauteur de 77% du coût total de 930 millions d'euros".

La CRC pointe le niveau "élevé" des aides régionales par rapport au pourcentage de séjours hospitaliers.

Selon elle, ce projet s'est déroulé sans "plan d'affaires" suffisamment abouti, malgré l'audit demandé dès 2011 par l'Agence régionale de santé.

.../...



VIERZON

Les orientations budgétaires adoptées

S'albris. Maintien de l'équilibre budgétaire et capacité d'autofinancement. Le conseil communautaire de la communauté de communes de la Sologne des Rivières s'est réuni le 10 février, sous la présidence d'Olivier Pavy.

Orientations budgétaires. Les nouvelles orientations budgétaires pour 2020, exposées par le cabinet d'expertise comptable Exfilo, et votées à la majorité (deux abstentions de la part de La Ferté-Imbault) font apparaître l'équilibre budgétaire, par la stabilité des dépenses de fonctionnement.

Fonctionnement. Les dépenses vont englober pour 2020, les frais d'étude du projet de piscine intercommunale, à hauteur de 1.250.000 euros. Il fait

l'objet d'une dotation aux amortissements à raison de 250.000 euros par an, de 2020 à 2025, afin de prévenir le résultat d'un contrôle de la Chambre régionale des comptes, actuellement en cours.

Les dépenses de 2020 tiennent compte de la vacance du poste de direction générale des services, mutualisée, à pourvoir après les élections municipales.

Jardin d'entreprises. La subvention d'équilibre du Jardin d'entreprises sera supprimée et compensée par l'indemnité à verser par le loyer de la structure photovoltaïque dont les travaux seront effectués en 2020.

Investissement. Les dépenses d'investissement englobent le projet de

la piscine intercommunale pour sa globalité même si sa réalisation sera échelonnée en 2020 et 2021.

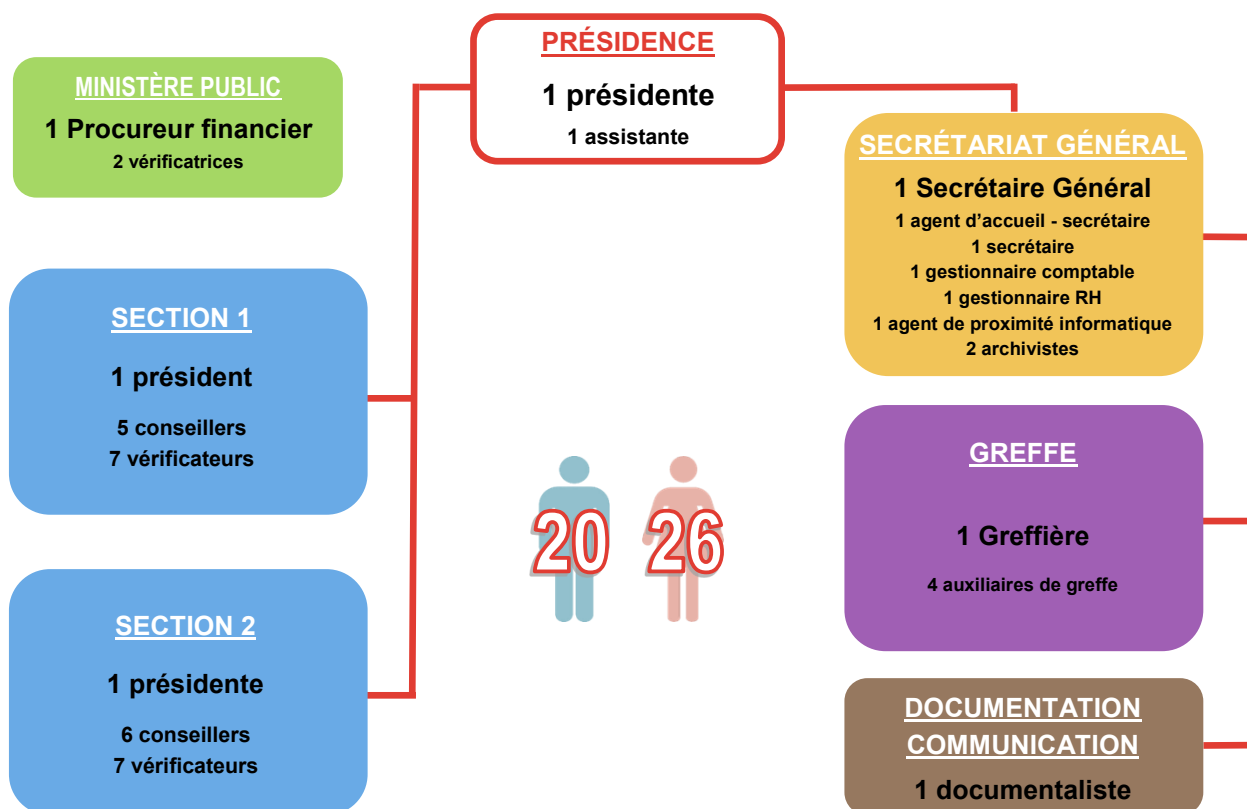
Le déficit d'investissement pour 2019, reporté, est de 273.000 euros.

Divers. Les premières résolutions du conseil, toutes votées à l'unanimité, ont concerné : la nomination de Marc Beaujean en tant que conseiller communautaire en remplacement de Pierre Maurice, décédé ; la fixation des nouveaux tarifs pour 2020 du service petite enfance, enfance et jeunesse ; le changement de dénomination de la MSAP en France Services.

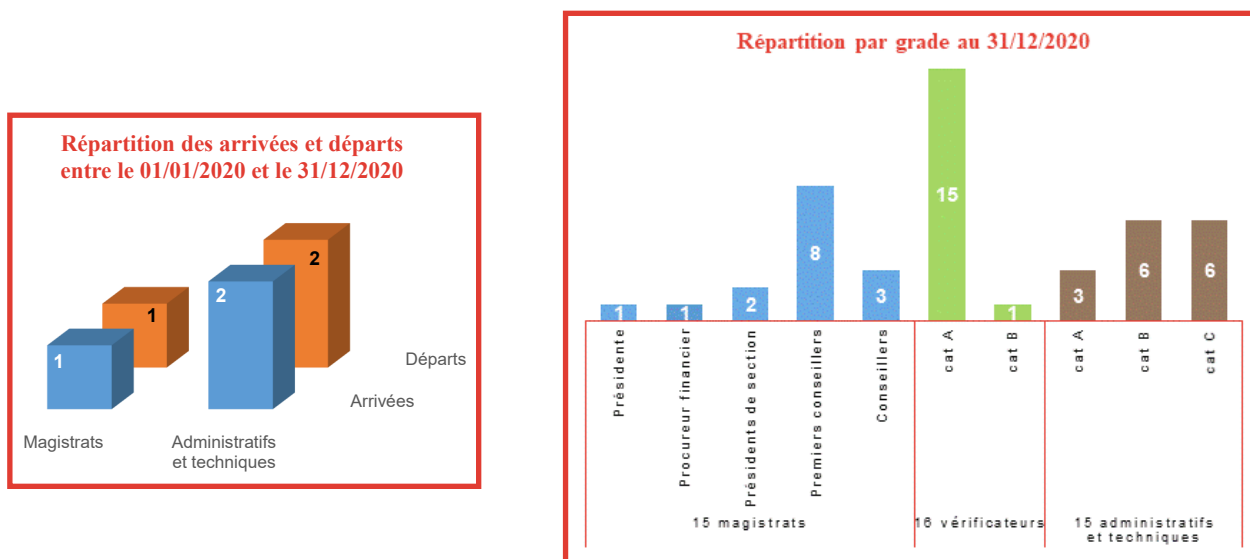
À noter aussi que la fiscalité directe locale reste inchangée. ■

■ VIE DE LA CHAMBRE

RESSOURCES HUMAINES AU 31 DÉCEMBRE 2020



En 2020, la chambre a connu 11 mouvements : 5 arrivées, 4 départs et 2 changements d'affectation.



En outre, la chambre a accueilli trois stagiaires :

- un élève de troisième ;
- deux étudiants en Master 2 droit et management public local :
 - la première en stage en alternance (une semaine sur deux avec l'université), du 9 mars au 3 juillet, au sein d'une équipe de contrôle.
 - la deuxième de début avril à fin juin qui a travaillé avec la magistrate présidente du comité « qualité juridictionnelle et budgétaire » et avec le procureur financier sur le volet juridictionnel.

ZOOM SUR LE MÉTIER DE VÉRIFICATEUR

De façon générale, le vérificateur est affecté au sein d'une équipe de contrôle de la chambre régionale des comptes et participe, sous la direction du/de la magistrat/e rapporteur/e en chargé/e du contrôle et dans le cadre des tâches définies par le président de section, aux travaux inscrits au programme de cette section (articles R. 212-9 et R. 241-1 du code des juridictions financières).

Dans le cadre de ces contrôles, le vérificateur s'assure de la bonne application de la réglementation en vigueur, s'appuie sur les guides méthodologiques, contribue à l'élaboration de questionnaires et à l'élaboration de projets de rapport (rapport d'instruction, rapports d'observations destinés aux ordonnateurs des organismes contrôlés et à l'information du citoyen).

Au sein de la chambre régionale des comptes Centre-Val de Loire, deux vérificatrices sont affectées au ministère public. Leur métier est un peu différent, elles appuient le procureur financier dans la rédaction de ses conclusions et de ses réquisitions.

Les atouts du métier de vérificateur :

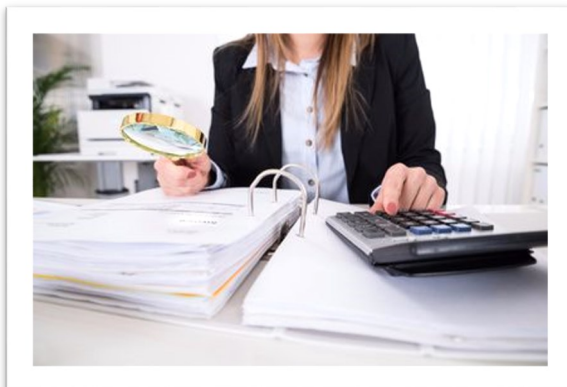
- la diversité des sujets et des problématiques dans des domaines qui nous sont proches (nous sommes tous « consommateurs/utilisateurs » des entités que nous contrôlons),
- la qualité et la richesse des échanges avec les collègues (magistrats/vérificateurs) et le fait qu'ils proviennent d'horizons différents, ce qui permet des échanges intellectuels fructueux,
- l'alliance de deux champs de compétence (financier et juridique) complémentaires mais rarement réunis dans un parcours professionnel,
- les possibilités très étendues de formation dans des domaines très variés ou la possibilité de participer à des missions spécifiques (mission internationale, contrôle des comptes de campagne).

Les difficultés :

- la longueur et la redondance des contrôles peuvent finir par lasser mais problématiser le contenu des rapports est un moyen de dynamiser l'instruction,
- il faut être autonome sur des thématiques inconnues, ce qui peut demander un investissement important.

Les qualités requises pour faire ce métier :

- une grande curiosité,
- de la pugnacité,
- de l'humilité.



Source : compta-facile.com

UN NOUVEAU MAGISTRAT ET DEUX NOUVELLES VÉRIFICATRICES

Trois nouvelles personnes ont rejoint la chambre régionale en 2020, un magistrat et deux vérificatrices. Ils nous livrent leur témoignage.



Julien Mejane,
Premier conseiller



Sandra Schmitt
vérificatrice



Véronique Rubio,
vérificatrice

POURQUOI AVEZ-VOUS REJOINT LA CRC CENTRE VAL-DE-LOIRE ?

Fonctionnaire d'Etat, Julien a intégré la chambre afin d'enrichir son expérience d'évaluation des politiques publiques en s'immergeant dans la sphère locale et la gestion des collectivités territoriales.

Pour Sandra, issue de la fonction publique territoriale, ce passage au sein des juridictions financières est un transfert de l'opérationnel à la prise de recul : l'expertise, la justification, la contradiction sont aujourd'hui au cœur de son métier de vérificatrice.

Spécialiste des finances dans un établissement public administratif, Véronique est passée d'une collectivité de moins de 20 personnes, avec un rôle de conseil, à une structure plus importante, axée sur le contrôle et la recommandation ; de dossiers traités dans l'urgence à un travail plus posé, fouillé, fondé sur la recherche avec des échéances plus longues, donc plus serein.

COMMENT VOTRE INTÉGRATION S'EST-ELLE DÉROULÉE ?

Tous trois soulignent la qualité de l'accueil dont ils ont bénéficié.

Accueil bienveillant, chaleureux, au sein d'une structure à taille humaine, indique Julien.

Disponibilité des collègues, de la hiérarchie et de tous les services de la chambre ajoutent Sandra et Véronique.

La première semaine est organisée de manière à ce que chacun rencontre la plupart des acteurs intervenant au sein de la juridiction et les échanges sont qualifiés de fructueux, avec des personnes passionnantes et passionnées précise Véronique.

COMMENT SE FORME-T-ON À CE NOUVEAU MÉTIER ?

Le parcours de formation pour les nouveaux arrivants mis en place au sein de l'institution permet de découvrir toutes les facettes du métier. De même, pour Sandra, le parcours de professionnalisation proposé est dynamique et opérationnel.

Au-delà de ce parcours, Julien souligne tout l'intérêt de la rencontre avec des profils d'expérience variée qui constitue, selon lui, une composante essentielle de la culture de transmission rencontrée dans les juridictions financières.

Enfin, pour Véronique, la diversité des sujets traités dont il faut parfois tout découvrir, dans son cas la protection de l'enfance et les ressources humaines, participent de ce processus de formation.

QU'A CHANGÉ LE CONFINEMENT À VOTRE INTÉGRATION ?

Arrivé quelques semaines avant le premier confinement, Julien a constaté la capacité d'adaptation de la chambre et de ses équipes, qui ont su assurer la continuité des missions tout en respectant le contexte particulier s'imposant aux collectivités.

Véronique ajoute qu'elle a pu mesurer combien la chambre est bien équipée pour le télétravail et, comme Sandra, elle a apprécié que les formations ne perdent rien de leur intérêt opérationnel même en distanciel.

Malgré l'éloignement les contacts n'ont pas manqué pour préserver le bien-être même si tous regrettent de devoir attendre encore pour retrouver quelques moments conviviaux.

Un petit bémol non dénué d'humour pour Véronique qui indique qu'il est difficile de reconnaître les personnes que l'on connaît à peine lorsque tout le monde porte un masque !

Le mot de la fin revient à Sandra qui, à quelques jours de souffler sa première bougie à la CRC, se déclare ravie de cette nouvelle orientation professionnelle qui lui permet de compléter, d'approfondir et d'élargir ses connaissances.

FORMATION CONTINUE

Le personnel de la chambre a bénéficié de 373 journées de formation en 2020 contre 364 en 2019. 88 % de l'effectif total, soit 49 agents, ont suivi au moins une action de formation. Les formations organisées localement, en forte progression cette année, ont représenté un volume de 120,5 journées, soit 32 % du total, toutes catégories confondues.

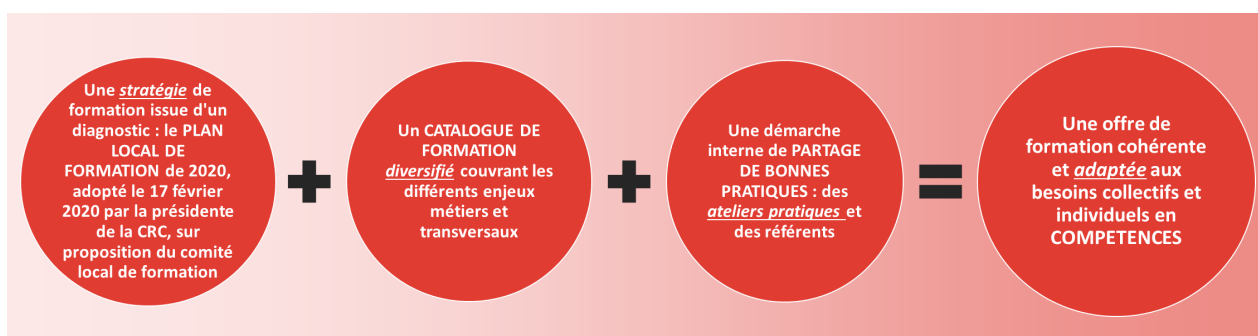
Organisateur	2019	%	2020	%
Cour des comptes	240,6	66	233,7	63
Plateforme interministérielle	9,5	3	18,5	5
CRC Centre-Val de Loire	114,5	31	120,5	32
Total	364,1	-	372,7	-

Le recueil des normes professionnelles adopté en application de l'article 38 de la loi n° 2011-1862 du 13 décembre 2011 prévoit que la Cour des comptes et les chambres régionales et territoriales des comptes assurent une formation initiale puis continue de tous leurs personnels afin qu'ils acquièrent et maintiennent les connaissances et les compétences utiles à l'exercice de leurs fonctions.

La Cour des comptes se dote chaque année d'un plan annuel de formation qui s'inscrit dans le cadre d'un schéma triennal. Il a notamment pour objectif de faciliter l'intégration de l'ensemble des personnels des juridictions financières, en particulier celle des magistrats et de leurs vérificateurs. Les formations proposées couvrent des domaines variés pour répondre à l'objectif de maintien et d'acquisition des compétences utiles à l'exercice des métiers.

La chambre régionale des comptes de Centre-Val de Loire a défini elle-même un plan de formation annuel. Confrontée depuis plusieurs années à une forte rotation de ses effectifs, notamment de magistrats, elle a fait de la formation initiale et continue de ses agents un objectif prioritaire, autour de quatre grandes orientations :

- accueil et formation des nouveaux arrivants (cette année, quatre personnes concernées) ;
- professionnalisation des équipes de contrôle ;
- maîtrise des techniques de contrôle en milieu dématérialisé ;
- préparation aux examens professionnels et concours.

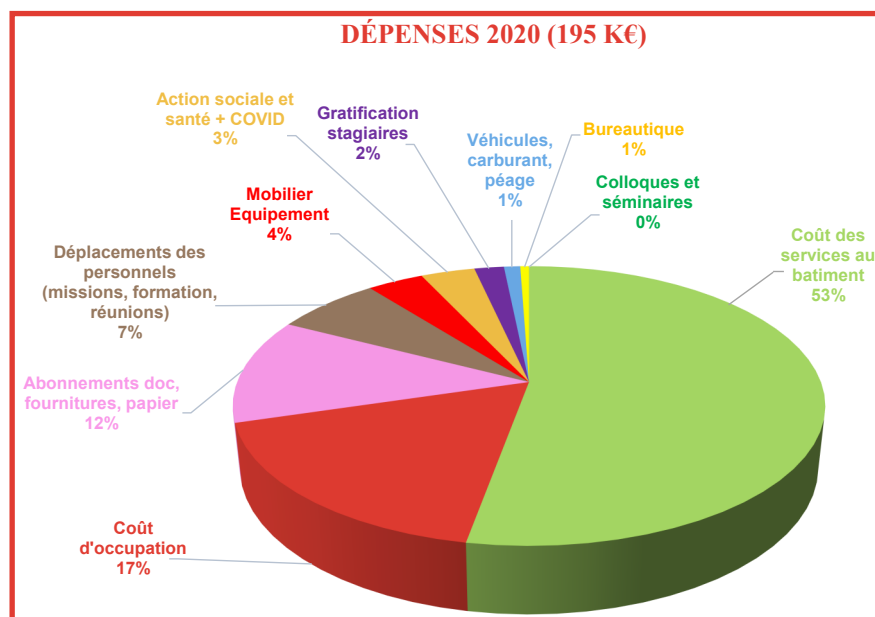


Dans le cadre d'une démarche de partage des bonnes pratiques, six formations ont été organisées au niveau local : intervention de l'INSEE, évolution des outils de requête dans les comptes dématérialisés, retour d'expérience sur le contrôle budgétaire d'un centre hospitalier, transformation numérique et sécurité des systèmes d'information, et outils d'aide à l'élaboration des rapports juridictionnels.

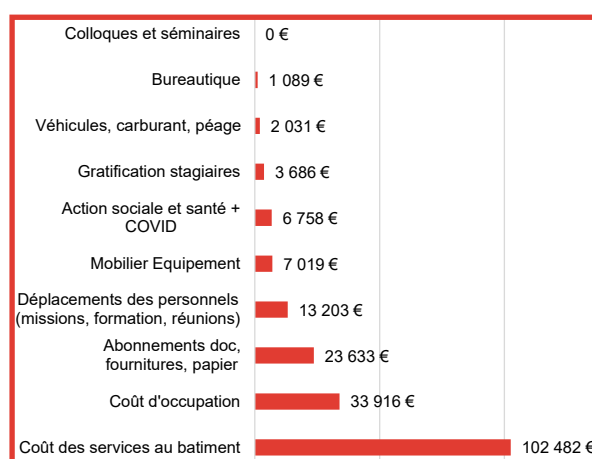
Cette pratique sera reconduite en 2021. Elle sera renforcée par des retours d'expérience de contrôles significatifs, ayant développé une méthodologie innovante ou utilisé des outils de façon particulièrement pertinente.

DÉPENSES

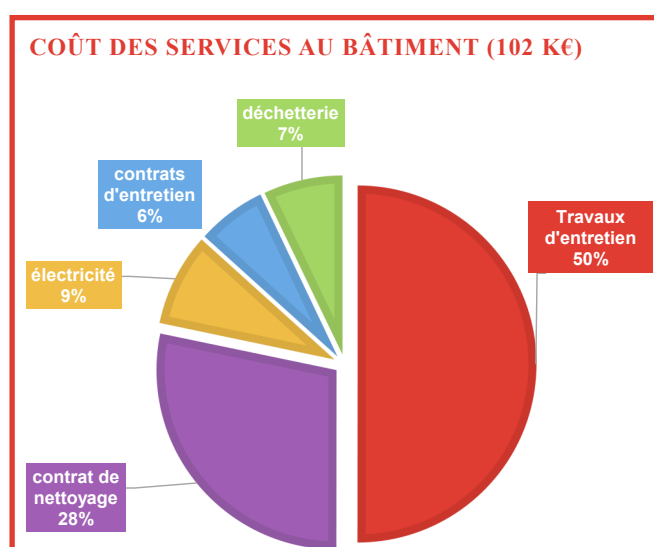
À la fin de l'année 2020, le montant des dépenses de la chambre s'élevait à 195 000 € soit plus de 99 % de notre budget.



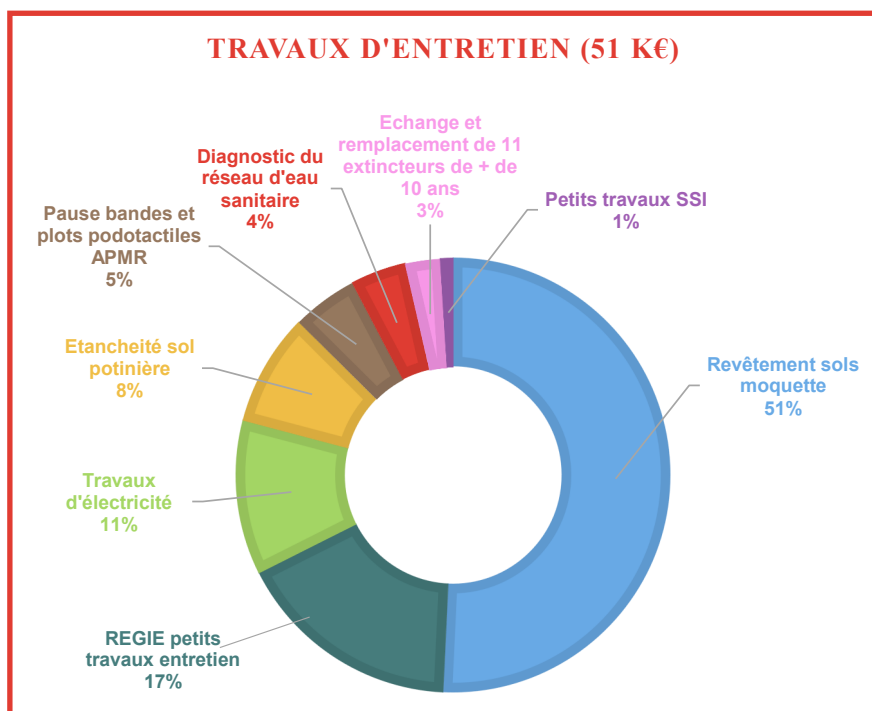
	2019	2020	2020 / 2019
Coût des services au bâtiment	112 K€	102 K€	-8%
Coût d'occupation	34 K€	34 K€	-2%
Abonnements doc, fournitures, papier	26 K€	24 K€	-8%
Déplacements des personnels (missions, formation, réunions)	23 K€	13 K€	-42%
Mobilier Equipement	5 K€	7 K€	50%
Action sociale et santé + COVID	2 K€	7 K€	207%
Gratification stagiaires	2 K€	4 K€	76%
Véhicules, carburant, péage	5 K€	2 K€	-61%
Bureautique	0 K€	1 K€	NS
Colloques et séminaires	13 K€	0 K€	-100%
Cotisation EURORA I	2 K€	0 K€	-100%



Des travaux pour prendre en compte les observations faites lors de la visite des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ont été effectués dont des mises aux normes pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR). Ces travaux ont contribué à atteindre les deux objectifs 2020 que s'était fixés la chambre dans le cadre du programme annuel de prévention 2020 : réaliser des aménagements pour éviter les chutes et améliorer le taux de levée des observations faites par les bureaux de contrôle. La loi handicap, et plus particulièrement l'ordonnance n° 2014-90 du 26 septembre 2014 (article 3), oblige en effet les établissements recevant du public à permettre l'accueil en toute autonomie des personnes à mobilité réduite.



Ainsi, les préconisations du registre des conditions d'accessibilité de la chambre du 21 octobre 2019 ont été suivies : mise aux normes des escaliers, pose d'une bande Podotactile, dépose des portes vitrées, pose de mains courantes, amplification de l'éclairage pour atteindre une valeur minimale de 150 lux en tout point des circulations intérieures. Notons également que la chambre a fait l'acquisition d'une chaise pour l'évacuation et le transfert des PMR. Cette « Evac Chair » est à disposition à l'accueil.



En outre, la poursuite de la pose de moquette principalement dans l'aile sud du 1er étage et au second étage a été effectuée en 2020 et prise en charge par la chambre.

Pour nos amis cyclistes, des supports à vélos supplémentaires ont également été installés dans la cour. Les jours de pluie, il est aussi possible de mettre son vélo dans le couloir de service (clé à retirer et à laisser à l'accueil).

Diverses acquisitions et améliorations des outils ont également été réalisées :

- scanners nomades pour numérisation sur place lors des contrôles,
- caméras et pieuvres (micro et sortie son) pour améliorer les visioconférences à la fois en présentiel et distanciel,
- salle d'audience : bornes roulantes (avec prises électriques et réseau) pour optimiser les branchements, installation d'un module sans fil sur les vidéo projecteurs et prises vidéo supplémentaires,
- salle de section : connexion aux écrans depuis la table de réunion,
- salle de formation : changement de vidéo projecteur, pose d'un écran mural et adaptation de prises flux vidéo depuis la table de réunion,
- salle de documentation : installation d'une borne wifi.

Enfin, malgré la crise sanitaire et, comme il était prévu, les travaux d'isolation, l'installation d'une ventilation nocturne dans les combles du 2^{ème} étage et du 1^{er} étage de l'aile sud et le raccordement au chauffage urbain (désamiantage, démontage, raccordement) se sont déroulés du mois de juin à fin septembre. Ces travaux et la réparation des verrières de l'entresol, ainsi que la pose de stores dans les salles d'audience et de section, ont été pris en charge par la direction du patrimoine et de la logistique de la Cour des comptes.

LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Adopté en 2016 et entré en application en 2018, le RGPD est un règlement de l'Union européenne qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel. Il renforce et unifie la protection des données pour les individus au sein de l'Union européenne.

Principaux objectifs

- renforcer les droits des personnes,
- responsabiliser les acteurs traitant les données (accountability),
- crédibiliser la régulation (coopération renforcée entre les autorités de protection des données).

Trois notions clés

- Données à caractère personnel (DCP)

Toute information se rapportant, directement ou indirectement, à une personne physique identifiée ou identifiable

Ex : plaque d'immatriculation, adresse, RIB, photo, @dresse IP, @dresse mail.

- Traitement de données à caractère personnel

Toute opération portant sur des données à caractère personnel, quel que soit le procédé utilisé et effectuée ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquée à des données ou des ensembles de données à caractère personnel.

- Responsable de traitement

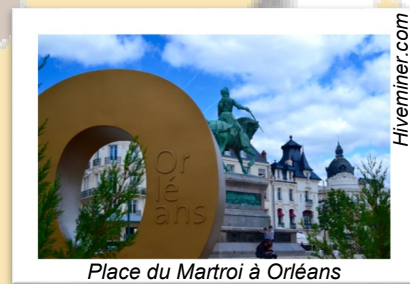
Personne physique ou morale qui détermine la finalité et les moyens du traitement/des types de traitement.

Le RGPD intéresse la chambre régionale à deux points de vue :

- dans le respect qu'elle apporte à la protection des données qu'elle collecte,
- dans ses travaux où elle s'assure du respect du RGPD par les entités contrôlées.



Cour des comptes
Communauté numérique



Chambre régionale des comptes Centre-Val de Loire

15 rue d'Escures - BP 2425
45032 ORLEANS CEDEX 1

T 02 38 78 96 00 - F 02 77 41 05 91

centrevalde Loire@crtc.ccomptes.fr

<https://www.ccomptes.fr/fr/crc-centre-val-de-loire>